

INSTITUT

DES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

CIRCULAIRES

INSTRUCTIVES ET ADMINISTRATIVES

N° 266

6 janvier 1929

Résultats du Chapitre Général



MAISON SAINT-JOSEPH
LEMBECQ-LEZ-HAL (BELGIQUE)

1929

INSTITUT

DES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

CIRCULAIRES

INSTRUCTIVES ET ADMINISTRATIVES

N° 266

6 janvier 1929

Résultats du Chapitre Général



**MAISON SAINT-JOSEPH
LEMBECQ-LEZ-HAL (BELGIQUE)**

1929

CONFIDENTIAL

SECRET



CONFIDENTIAL
SECRET

[The main body of the document contains several paragraphs of text that are extremely faint and illegible due to the quality of the scan. The text appears to be a formal report or document.]

J. M. J.
J.-B^{te}

Lembecq-lez-Hal, 6 janvier 1929.

En la fête de l'Épiphanie de Notre-Seigneur.

CIRCULAIRES

INSTRUCTIVES

ET

ADMINISTRATIVES

N^o 266

Résultats

du Chapitre Général.



NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

QUE LA GRACE ET LA PAIX DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST SOIENT TOUJOURS AVEC NOUS !

Ce n'est pas sans une réelle émotion que, pour la première fois, nous formulons ce souhait par lequel saint Paul commençait chacune des lettres qu'il adressait aux fidèles de la primitive Église.

Comme le grand apôtre, nous demandons à Dieu que, dans sa bonté, Il daigne vous accorder l'abondance de ces deux biens si précieux, dont la possession suffirait à assurer notre propre bonheur et à faire de chacune de nos Communautés un petit Paradis.

Le Chapitre Général a cru bien faire en mettant sur nos épaules, dont nous ne connaissons que trop la faiblesse, la plus haute charge de l'Institut. Il aura pensé, sans doute, qu'étant de la même famille que notre vénéré prédécesseur, si aimé et si regretté, nous aurions les mêmes qualités, les mêmes vertus, les mêmes aptitudes administratives. Hélas ! la suite ne tardera pas à montrer, comme nous n'avons que trop de raisons de le craindre, qu'il n'en est malheureusement pas ainsi.

Quoi qu'il en soit, nous voulons tout abandonner à la bonne Providence. Mais nous ne vous cacherons pas, N. T. C. F., qu'en nous voyant appelé à prendre la première place de l'Institut et à succéder aux hommes éminents qui l'ont gouverné avant nous, nous avons été saisi par une sorte d'effroi; et si nous n'avions écouté que nos sentiments naturels, nous nous serions refusé à assumer une charge si lourde de soucis et de responsabilités, et si manifestement au-dessus de nos moyens.

Que de sagesse et de prudence ne faut-il pas pour assurer le bon gouvernement d'une Congrégation comme la nôtre, qui est maintenant répandue dans le monde entier et participe en quelque sorte à la catholicité de la sainte Église!

Mais, faisant appel à notre esprit de foi, et voyant la volonté de Dieu clairement manifestée par le vote de nos vénérés Capitulants, nous avons fait taire toutes nos répugnances, pour dire le *fiat* d'une acceptation, sinon joyeuse, du moins pleinement résignée.

Nous nous sommes rappelé l'exemple de notre Père bien-aimé, qui, devant les peines, les épreuves et les difficultés, avait l'habitude de dire cette belle parole, où resplendit sa grande foi : *J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard*. Cette parole, nous nous sommes appliqué à la redire après lui, et à la faire nôtre, le plus sincèrement que nous pouvions, priant Dieu de mettre en notre âme les admirables dispositions qu'elle suppose .

Et pour nous encourager et nous affermir dans ces sentiments d'acceptation confiante, nous nous répétions à nous-mêmes ce que, plus d'une fois, nous avons dit à d'autres, dans des circonstances analogues : « Dieu est assez puissant, nous devons le croire, pour faire de bonnes, d'excellentes choses, même avec un très pauvre instrument, pourvu que cet instrument soit humble et docile. Et puis, le bon Dieu ne nous demande pas de faire des merveilles, ni même de réussir ; Il demande seulement

que nous fassions notre possible, et que nous priions beaucoup pour obtenir qu'Il bénisse nos efforts et notre bonne volonté. Or, cela n'est-il pas à la portée de tous ?

Ce qui nous est aussi un puissant motif de réconfort, N. T. C. F., c'est de penser que nous ne serons pas seul pour porter le poids du travail et des responsabilités. Nous aurons près de nous, pour prendre une part active à notre labeur quotidien, les CC. FF. Assistants que la Bulle nous donne pour être nos aides et nos conseillers.

Nous savons que nous pouvons compter sur leur collaboration dévouée et cordiale. Ils seront pour nous comme autant de Cyrénéens empressés et affectueux, toujours prêts à s'offrir pour alléger notre fardeau et pour prendre de notre croix tout ce que leurs vaillantes épaules peuvent en porter.

Quinze ans passés en leur compagnie nous ont appris à les estimer et à les aimer, et nous pouvons bien dire que nulle part nous n'avons trouvé plus d'abnégation et de renoncement, une obéissance plus déférente et plus filiale. Aussi conservons-nous, des rapports que nous avons eus avec eux, un souvenir délicieux, et ce sera toujours bien volontiers que nous ferons appel à leurs lumières et à leur expérience.

Lors donc que la reconnaissance et votre bon cœur vous portent à prier pour tous ceux qui sont les bienfaiteurs de vos âmes, ne manquez pas, N. T. C. F., de réserver une part importante de vos charités spirituelles à ces sages conseillers, à ces dévoués collaborateurs qui partagent avec nous le travail, les soucis et les responsabilités de l'administration générale de l'Institut.

Mais ce qui, plus que tout le reste, soutient et fortifie notre courage, c'est de savoir que nous pouvons compter sur les prières et les sacrifices que, dans tout l'Institut, on offre à Dieu, à l'intention des Supérieurs. La pensée que,

mus par un sentiment de piété filiale, des milliers de Frères, dont beaucoup sont de saints religieux, portent chaque jour notre souvenir aux pieds du bon Maître, nous touche et nous émeut au delà de tout ce que nous pourrions exprimer.

Par eux, nous en avons la certitude, nous viendront des grâces abondantes de lumière et de force, qui suppléeront, dans une large mesure, à notre faiblesse et à notre impuissance.

Aussi, en pensant à tout cela, en entendant, en nous et autour de nous, tant de voix amies qui nous prêchaient la confiance, nous avons senti nos craintes diminuer peu à peu, et nous avons fini par dire, du meilleur cœur que nous pouvions, avec l'auteur de *l'Imitation* : *Seigneur, j'ai reçu cette croix de votre main; je l'ai reçue, et, aidé de votre grâce, je tâcherai de la porter, telle que Vous me l'avez imposée.*

Et comment pourrions-nous hésiter, N. T. C. F., devant la tâche qui s'offre à nous ? Ne devons-nous pas tout à notre cher Institut ?

Dès l'âge le plus tendre, nous entrons à l'école des Frères de notre petite ville natale, et il nous est doux de rappeler en ce moment à votre souvenir les maîtres vénérés qui ont guidé notre première enfance. Un à un, avec les années, leurs noms aimés sont passés du Memento des Vivants au Memento des Morts, et aujourd'hui le seul survivant de ces années déjà lointaines attend, dans une de nos Maisons de Retraite du centre de la France, que le bon Maître veuille bien l'appeler à la récompense. Qu'il nous soit permis de lui redire, une fois de plus, le merci de notre très vive reconnaissance.

Et quand nous faisons revivre, dans notre mémoire, les années de notre vie religieuse, c'est avec bonheur que nous revoyons tant de Frères Directeurs et de Supérieurs majeurs qui, les uns avec plus de fermeté, les autres avec plus de bonté, mais tous avec une égale charité, nous ont

aidé, soutenu, encouragé, en un mot, n'ont rien négligé de tout ce qui était en leur pouvoir pour nous maintenir dans la voie de la régularité et de la ferveur.

Notre Institut nous ayant fait tout ce que nous sommes, n'est-il pas juste que nous nous donnions à lui sans réserve et avec une sainte joie ? Aussi, N. T. C. F., notre temps, nos forces, notre intelligence et tout notre cœur seront, plus que jamais, à votre service. Tout ce qu'il nous sera possible de faire pour vous être utile, pour vous rendre heureux et pour vous conduire à plus de générosité au service du bon Maître, nous le ferons bien volontiers et en y mettant le meilleur de notre âme.

Quelque chose nous dit que cette tâche nous sera facile et douce, car le bon Dieu nous a fait la grâce d'aimer beaucoup tous ceux dont Il nous a chargé, et nous avons senti, au jour de notre élection, qu'Il dilatait encore notre cœur, afin que tous nos Frères pussent y trouver place.

Pour nous encourager dans l'accomplissement de nos difficiles fonctions, nous n'aurons qu'à jeter les yeux sur les beaux exemples que nous a laissés notre éminent prédécesseur, trop tôt ravi à l'affection de tous.

Nous aimerons à nous rappeler cette bonté souriante qui le rendait si accueillant, et le portait à multiplier les attentions et les délicatesses qui font plaisir. Ne peut-on pas dire que le souci constant de son cœur si paternel fut toujours de mettre le plus de bonheur possible dans la vie de ses Frères ?

Et comment pourrions-nous oublier sa grande prudence et son ferme bon sens, qui ne parurent jamais en défaut ; son égalité d'âme et son courage surnaturel qui lui permirent d'envisager d'une âme sereine les épreuves les plus dures et les événements les plus contraires ?

Enfin quel bel exemple pour nous que son admirable vaillance au travail qui ne s'est pas démentie un seul instant de sa vie, et lui a permis de suffire à toutes les

tâches, sans se laisser jamais déborder ni dominer par aucune d'elles !

Et comme nous savons que c'est son amour passionné pour notre grande et belle famille religieuse qui l'a toujours animé, soutenu et rendu supérieur à toutes les difficultés, nous lui demanderons de nous donner quelque participation à ce précieux trésor, à cette richesse incomparable de son bon et grand cœur.

Permettez-nous de vous dire, en finissant, N. T. C. F., que ce qui nous console et nous encourage beaucoup, c'est que notre généralat, dont Dieu seul connaît la longueur, a commencé en la douce et belle fête du Patronage de la Très Sainte Vierge, fête toujours si aimée dans notre Institut, où depuis près de cent ans, on se plaît à redire l'invocation :

Très Sainte Vierge Marie, protectrice de notre Congrégation, priez pour nous qui avons recours à Vous !

Daigne cette bonne et tendre Mère nous conduire toujours par la main. Puisse-t-Elle être pour nous *Notre Dame du Bon Conseil*, afin que, par Elle, nous ayons toutes les grâces de lumière dont nous avons besoin pour diriger l'Institut comme le bon Dieu veut qu'il soit dirigé, et non autrement.

Nous Lui demandons aussi d'être pour nous *Notre Dame du Perpétuel Secours*, afin qu'en toutes circonstances, et spécialement dans les épreuves et les difficultés, Elle soit là avec son cœur de mère pour nous aider, nous soutenir, et surtout pour nous garder de toute lassitude et de tout découragement.

C'est donc, N. T. C. F., en comptant sur la grâce de Dieu, obtenue par vos ferventes prières, et en nous confiant en la protection de la Très Sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste de La Salle et de tous nos saints Frères du Paradis, que nous avons pris en main le gouvernail.

Il est vraiment magnifique et d'une admirable solidité, le grand et beau navire dont la direction nous est confiée.

Que le divin Maître, nous le lui demandons instamment, veuille bien bénir notre navigation et donner au pilote toute la sagesse dont il a besoin pour que, malgré le mauvais temps, et peut-être malgré la tempête, navire et passagers aient la joie d'arriver heureusement au port !

*
*
*

Et maintenant, N. T. C. F., il est temps de vous communiquer le résultat des opérations du Chapitre Général et de satisfaire ainsi vos légitimes désirs.

Notre circulaire essayera de vous faire assister en quelque sorte à ses travaux, parfois même aux détails de ses intéressantes délibérations; et vous pourrez ainsi entendre comme un écho de la parole de vos propres représentants.

RETRAITE PRÉPARATOIRE

Le mercredi 7 novembre, à 16 heures, les membres du Chapitre, au nombre de cent, se sont réunis dans la Salle Capitulaire de notre maison Saint-Joseph, à Lembecq-lez-Hal (Belgique), sous la présidence du T. C. F. Viventien-Aimé, premier Assistant.

Après les prières d'usage, le T. C. F. Président donne lecture du télégramme suivant de S. E. le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, par lequel Sa Sainteté le Pape Pie XI accorde une Bénédiction spéciale au Chapitre Général et à ses travaux.

Voici le texte de ce précieux document :

« Formant des vœux paternels d'heureuse issue du Chapitre Général des Frères des Ecoles Chrétiennes, Sa Sainteté implore les lumières divines sur ses travaux et envoie de cœur, comme gage de nouveaux accroissements du méritant Institut, la bénédiction apostolique implorée.

» P. Card. GASPARRI. »

L'Assemblée reçoit à genoux, dans un profond sentiment de respect et de reconnaissance, la Bénédiction de l'Auguste Pontifé, et récite à son intention la prière : *Oremus pro Pontifice Nostro Pio.*

Le T. C. Frère Président déclare alors ouverte la retraite de trois jours préparatoire au Chapitre, attire l'attention des Capitulants sur l'importance de leurs travaux, spécialement sur l'élection du Supérieur Général et de ses Assistants, et recommande de prier beaucoup pour obtenir les bénédictions de Dieu sur les opérations de l'Assemblée.

A la suite de cet entretien, lecture est faite par le T. C. Frère Secrétaire Général de la supplique adressée au Souverain Pontife pour demander que la convocation du Chapitre Général fût retardée jusqu'au mois de novembre, et de la réponse affirmative de la Sainte Congrégation des Religieux.

Voici les textes de ces documents :

« TRÈS SAINT PÈRE,

» Le Procureur Général des Frères des Écoles Chrétiennes, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, Lui expose humblement que, par suite du décès du Supérieur Général, survenu le 24 mai, le Chapitre Général devrait être réuni dans les trois mois pour lui donner un successeur. Vu la difficulté de réunir le Chapitre dans un espace de temps aussi court, à cause de la grande extension de l'Institut, et aussi en raison des nombreuses retraites qui se font pendant cette période de l'année, l'humble suppliant, au nom du Conseil Généralice, ose prier Votre Sainteté de daigner permettre que la tenue du Chapitre Général puisse être renvoyée au mois de novembre prochain. »

RÉPONSE

«La Sainte Congrégation des Religieux, en vertu des pouvoirs qu'Elle a reçus de Notre Saint-Père le Pape, vu les choses exposées par le Frère Procureur Général, et les cir-

constances particulières qui se présentent, a daigné accorder la faveur demandée conformément à la supplique, étant observées les conditions prescrites par le droit. Que le prochain Chapitre examine la question et voie s'il y a lieu d'introduire, avec les modalités requises, une modification à ce sujet dans les Constitutions. — Nonobstant toutes choses contraires.

» Donné à Rome, le 4 juin 1928.

» Card. LAURENTI, Préfet.

» Vinc. LA PUMA, Secrétaire. »

Élection de la Commission de Vérification des Pouvoirs.

Le jeudi 8 novembre, à 14 heures, les Frères Capitulants étaient invités à nommer une Commission de huit membres pour la vérification des pouvoirs des Frères élus comme députés ou suppléants par les divers districts.

Cette Commission se trouva ainsi composée :

- 1° le C. F. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège ;
- 2° le C. F. Arateur-Joseph, Procureur Général ;
- 3° le C. F. Gordien-Désiré, Secrétaire Général ;
- 4° le C. F. Athanase-Emile, Visiteur Général ;
- 5° le C. F. Célien-Marie, Député du district de Nantes et Doyen du Chapitre ;
- 6° le C. F. Mémoire-Achille, Député de Belgique-Sud ;
- 7° le C. F. Pedro-Luis, Député du district de Barcelone ;
- 8° le C. F. Nivard-Josephus, Député du district de Québec.

La Commission, ayant reçu les actes de députation des Capitulants, se réunit immédiatement pour commencer son examen, après avoir choisi le C. F. Alexis-François pour Président et le C. F. Gordien-Désiré pour Rapporteur.

Le lendemain, 9 novembre, à 10 h. ½, elle donnait lec-

ture de son rapport ; et, après que le nécessaire eut été fait pour un Capitulant qui avait oublié son acte de députation, elle concluait à la régularité de tous les actes d'élection.

Le rapport adopté, il était procédé aussitôt à l'élection des trois secrétaires définitifs du Chapitre Général.

Furent élus : les F. F. Gordien-Désiré, Secrétaire Général; Fidentien-Paul, Visiteur du district de Quimper; François de Sales, Visiteur du district de Cambrai, qui s'occupèrent immédiatement de préparer l'Acte de constitution du Chapitre Général.

Le lendemain, samedi 10 novembre, eut lieu, à la Chapelle de la Maison-Mère, un Service solennel pour le repos de l'âme du T. H. Frère Imier de Jésus, du T. H. Frère Allais-Charles, et des quatorze membres décédés du Chapitre Général de 1923.

A 10 heures, les Capitulants se réunirent dans la Salle des séances pour entendre la lecture de l'Acte de Constitution et d'Ouverture du Chapitre Général.

Acte de constitution et d'ouverture du Chapitre Général.

L'an du Seigneur, mil neuf cent vingt-huit, septième du glorieux Pontificat de N. S. Père le Pape Pie XI, le 10 novembre, à 10 heures, dans la Salle Capitulaire de la Maison Saint-Joseph, à Lembecq-lez-Hal (Belgique).

Nous soussignés, Assistants, composant le Régime de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, Procureur Général près le Saint-Siège, Procureur Général et Secrétaire Général à la suite du Régime, Visiteurs Généraux et Députés élus par les Frères Profès de vœux perpétuels ;

Tous Profès du dit Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, fondé par saint Jean-Baptiste de La Salle, et placé par lui sous la tutelle du Très Saint Enfant-Jésus et sous le patronage de saint Joseph ;

Réunis au nom de l'adorable et indivisible Trinité, sous la protection de saint Joseph, pour la célébration du Chapitre Général dûment convoqué par Lettre Circulaire en date du 15 juin 1928, laquelle lettre de convocation ordonne des prières, des communions, des messes et autres œuvres pies dans toutes nos Communautés, afin d'implorer de Dieu les grâces et les lumières nécessaires à la présente assemblée, en vue des opérations qu'elle doit accomplir ;

Après avoir imploré l'Esprit-Saint par la récitation du *Veni Creator*, et avoir adressé des supplications au Saint Enfant-Jésus, à Marie Immaculée sous le titre de Notre-Dame du Bon Conseil, à saint Joseph, notre glorieux Patron, et après avoir instamment prié notre saint Fondateur de nous animer tous de son esprit ;

Oùï le rapport de la Commission nommée pour la vérification des pouvoirs ;

Vu la parfaite régularité des documents qui établissent les droits des membres présents, appelés à prendre part aux opérations du Chapitre Général de 1928 ;

Vu l'absence de toute accusation qu'aucun des dits membres présents ait brigué la députation, ou soit privé de voix active ou passive ;

Constatons que les Frères appelés comme représentants des districts et dont les titres ont été contrôlés par la Commission de vérification des pouvoirs, sont membres légitimes du Chapitre Général de 1928 ;

Qu'en conséquence, le dit Chapitre est composé comme il suit :

1° Frères Viventien-Aimé, Séridon-Isidore, Candido, Adrien, Judore, Ismaëlis, Médard-Camille, Anaclétus, Arèse-Casimir, Junien-Victor, Abban Philip, Mandellus, Assistants en exercice ;

2° Frères Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, Arateur-Joseph, Procureur Général, Gordien-Désiré, Secrétaire Général ;

3° Frères Asclépiades-Henri, Théophanius Leo, Atha-

nase-Emile et Vénère-Charles, Visiteurs Généraux, tous membres-nés du Chapitre ;

4° Frères Agnel-Isidore, Savinien-Donat, Lucène-Adrien, Ribert de Jésus, Secondin-Michel, Sévérien, Camille-André, Frion-Auguste, François de Sales, Uladimir-Abdon, Géric-Ambroise, Olléguer-Louis, Osvald-Gaspard, Charlemagne-Léon, Simon-Stoc, Isaïe-Michel, Dieu-donné-Jules, Célien-Marie, Anatole-Antoine, Basile-Joseph, Alfred, Nivard-Joseph, Namphase-Paul, Fidentien-Paul, Cyprien-Robert, Arnaud-Marie, Ariste-Léonce, Irlide-Bernard, Udalric-Bernard, Enée-Joseph, Liguori, Philip Beniti, Lewis-Benedict, Ireneüs, Dionysius van Jezus, Malch-Louis, Mémoir-Achille, Ménandre-Joseph, Maximin-Louis, Maurice-Paul, Roderich, Hyacinth Maria, Petronius Maria, Francesco di Maria, Felice, Amedeo Luigi, Pedro-Luis, Wenceslao-Juan, Andrés-Hibernón, Filoteo, Cesáreo, Rogelio, Giraud-François, Onésime-Léonce, Absalon-Benoît, Flannan Paul, Divy-Joseph, Sauveur-Bruno, Oger-Cécilien, Louis-Marius, Xiste-Paulin, Martial-Paulin, Romuald-Hosea, Oswaldus, Nivard-Josephus, Natalus-Hébert, Nicholas Austin, Leo the Great, Cornelius Malachy, Epaphras Pius, Leopold Julian, Urban Gregory, Antel-Arsène, Apollinaire-Paul, Alcime-Marie, Aptat-François, Armon-Vincent, Harteman-Léon, Jean-Louis, Perpétue-Victor, Martyre-Bernard, Députés représentant les divers Districts de l'Institut.

Le tout conformément à nos Règles et Constitutions, ainsi qu'aux Rescrits pontificaux en date du 12 novembre 1875 et du 5 mars 1902.

C'est pourquoi, nous soussignés, au nombre de cent, reconnaissons et déclarons par le présent acte que nous sommes réunis en Chapitre Général, dans la forme voulue par nos Règles et Constitutions, et que la présente assemblée, représentant le corps de l'Institut, est, dès à présent, en droit, capable de faire tous actes d'élections régulières, comme aussi de proposer, d'examiner, discuter et arrêter

ce qui sera jugé convenable et opportun pour le bien du dit Institut et la plus grande gloire de Dieu, que chacun de nous s'engage à procurer autant qu'il lui sera possible.

Fait à Lembecq-lez-Hal, en notre Salle Capitulaire, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

ÉLECTIONS

SÉANCE DU DIMANCHE MATIN 11 NOVEMBRE

Élection du Supérieur Général.

(Acte officiel, transcrit du Livre Capitulaire.)

L'an de grâce mil neuf cent vingt-huit, le dimanche onze novembre, fête, dans l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, du Patronage de la Très Sainte Vierge, tous les Membres du Chapitre Général ouvert à Lembecq-lez-Hal (Belgique) le mercredi sept novembre, et constitué par acte dûment établi le dix novembre suivant, se sont réunis à l'effet de procéder à l'élection d'un Supérieur Général, pour remplacer le Frère Allais-Charles, décédé le 24 mai 1928.

Étaient présents tous les Membres de droit et tous les Députés, ces derniers tous régulièrement élus.

Après la célébration de la sainte Messe, à laquelle les Capitulants ont fait la sainte Communion, le Très Saint Sacrement a été exposé.

A 7 heures 1/4, ils se sont rendus dans la Salle Capitulaire, dont les portes extérieures ont été aussitôt fermées à clef par un Frère Profès qui ne faisait pas partie de l'Assemblée.

La séance était présidée par le T. C. Frère Viventien-Aimé, premier Assistant en exercice. Après les prières accoutumées, le Président a commencé par faire distribuer les billets qui devaient servir au scrutin. Puis, dans une

brève allocution, il a rappelé la gravité de l'acte qui allait s'accomplir et a exhorté les Capitulants à se mettre dans les dispositions surnaturelles qui seules peuvent permettre de faire une élection agréable à Dieu et avantageuse à l'Institut.

Après la récitation du *Veni Creator* et un quart d'heure d'oraison à genoux, afin d'arrêter définitivement leur choix, le C. Frère Président, et ensuite les autres votants, se sont rendus aux tables préparées au milieu de la salle pour remplir leur billet, en y inscrivant secrètement le nom du Frère qu'ils ont cru, selon Dieu, devoir élire comme Supérieur Général. Cette opération a été suivie du *Sub tuum*.

Les billets étant ainsi préparés, le C. Frère Viventien-Aimé, Président de l'Assemblée, et les CC. Frères Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, Arateur-Joseph, Procureur Général, Ireneüs, Député du district de Belgique-Nord, scrutateurs élus par suffrages secrets, ont prêté le serment prescrit.

L'opération du vote s'est accomplie dans l'ordre suivant: le Frère Président d'abord, puis les autres Membres de droit, ensuite les Députés par rang d'ancienneté, et enfin les trois scrutateurs. Chacun des votants, à genoux devant le Crucifix, a prononcé à haute voix le serment exigé au moment du vote et a ensuite déposé son bulletin dans la capse.

Après que les scrutateurs eurent constaté que le nombre des billets égalait celui des votants, ils procédèrent à leur dépouillement complet, puis le premier scrutateur fit connaître le résultat du vote.

Le T. C. Frère Président s'étant alors levé, et toute l'Assemblée avec lui, a proclamé l'élu en ces termes :

Au nom de l'Institut et de tous les Electeurs à qui appartient la présente élection, je déclare Notre Cher Frère ADRIEN légitimement élu Supérieur Général de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Il était neuf heures et demie. Aucune protestation ni opposition ne s'étant produite dans l'Assemblée, le Frère Président, accompagné des scrutateurs, est allé chercher le T. H. Frère Adrien à sa place de quatrième Assistant, et l'a conduit au fauteuil d'honneur où tous les Capitulants, par ordre de préséance, ont été lui rendre leur devoir d'obéissance, selon les prescriptions de notre Droit Capitulaire.

L'élection étant faite, il a été procédé à l'incinération des billets par les soins des scrutateurs ; les portes de la Salle Capitulaire ayant ensuite été ouvertes, les Capitulants se sont rendus processionnellement à la Chapelle en chantant le *Benedictus*. Ils y ont chanté le *Te Deum* en action de grâces. Le salut du Très Saint Sacrement a suivi, et la cérémonie s'est terminée par le chant de l'*Ecce quam bonum*.

Et a été le présent procès-verbal lu et adopté pour être transcrit au Registre Capitulaire, et ensuite signé par tous les Membres de l'Assemblée.

Fait à Lembecq-lez-Hal, en La Salle Capitulaire de la Maison Saint-Joseph, les jour, mois et an ci-dessus déclarés.
(*Suivent les signatures.*)

DEUXIEME SEANCE DU DIMANCHE 11 NOVEMBRE

A 16 heures, dans la séance qui suivit notre élection, nous nous fîmes un devoir de rendre un hommage mérité au C. F. Viventien-Aimé, qui, en qualité de 1^{er} Assistant et de doyen d'âge du Régime, avait présidé, avec tant de sûreté et de tact, les travaux préparatoires du Chapitre Général. Nous l'avons remercié des Conseils si sages que sa longue expérience des choses de l'administration lui avait permis de nous donner, et nous nous sommes réjoui, avec tous nos CC. FF. Capitulants, de la belle santé dont le bon Dieu veut bien continuer à le favoriser.

Quant à nous, encore tout accablé de la charge qui venait de nous être imposée, nous ne pouvions que protester de

notre bonne volonté et du désir sincère que nous avons de nous donner tout entier à nos nouvelles fonctions, promettant de nous y dévouer sans compter, et dans toute la mesure de nos forces et de nos moyens.

Nous avons ajouté qu'ayant été élu le jour de la fête du Patronage de la Très Sainte Vierge, protectrice de notre Congrégation, nous avons grande confiance qu'une mère si bonne ne manquerait pas de nous être secourable, en toutes nos épreuves et difficultés.

Enfin nous avons dit à nos vénérés Capitulants combien nous comptons sur leurs prières et leurs sacrifices. Ayant mis sur nos épaules une si lourde croix, nous étions sûr que, dociles aux inspirations de leur bon cœur, ils nous aideraient de tout leur pouvoir à la bien porter. C'est ce dont nous étions heureux de les remercier par avance.

L'impressionnante prestation du serment qui doit précéder les délibérations du Chapitre eut lieu ensuite. Le Supérieur Général d'abord, et après lui tous les autres Capitulants, l'un après l'autre, s'engagèrent solennellement à ne rien proposer à l'Assemblée qui ne fût *en vue de la plus grande gloire de Dieu et du plus grand bien de la société*.

Nous fîmes connaître alors que l'élection des Frères Assistants aurait lieu le lundi 12 novembre, dans l'après-midi, et qu'il y avait lieu de prendre sans tarder toutes les informations utiles pour cette élection.

Et nous ajoutâmes : « Pour des raisons d'âge ou de santé, trois membres du Régime ont insisté pour que leur mandat ne fût pas renouvelé. Ce sont nos CC. FF. Viventien-Aimé, Séridon-Isidore et Ismaélis. Les autres membres du Régime ne s'opposent pas au renouvellement de leur mandat.

Le Chapitre pourra donc les réélire, s'il le juge à propos ; mais pour compléter le Régime, il devra leur adjoindre quatre nouveaux collègues, et s'inspirer, pour les choisir, des directions que donne la Règle du Gouvernement.

Le jour même de notre élection nous eûmes à cœur de protester de notre filiale vénération envers la personne sacrée du Souverain Pontife, et de notre entière soumission à tous ses enseignements, et nous lui adressions la lettre suivante :

A Sa Sainteté Pie XI, glorieusement régnant.

INSTITUT DES FRÈRES

des

ÉCOLES CHRÉTIENNES

« TRÈS SAINT PÈRE,

» Le nouveau Supérieur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, Frère Adrien, élu aujourd'hui même par le Chapitre Général réuni à cet effet, veut inaugurer son généralat en s'agenouillant à vos pieds, dans des sentiments de très filial respect, pour Vous offrir l'hommage de son absolu dévouement à Votre Auguste Personne et à la sainte Eglise.

» Bien résolu à être toujours parmi les plus soumis de vos fils, suivant une tradition qui n'a jamais varié dans l'Institut, lui et ses Frères se feront en toutes circonstances un devoir très doux de se conformer très exactement aux désirs aussi bien qu'aux prescriptions qu'il plairait à Votre Sainteté de leur manifester.

» En Vous exprimant enfin sa vive et profonde gratitude pour la haute bienveillance dont Vous daignez honorer l'humble famille religieuse des Frères des Ecoles Chrétiennes, il ose Vous demander une nouvelle Bénédiction Apostolique pour lui, pour les membres du Chapitre Général, pour l'Institut tout entier, et pour toutes les œuvres de zèle et d'apostolat que les fils de saint Jean-Baptiste de La Salle dirigent par le monde.

» De Votre Sainteté,

» Le fils très dévoué et très obéissant,

» F. ADRIEN, Supérieur Général. »

Quelques jours après nous recevions la réponse suivante que nous sommes très heureux de vous communiquer :

Du Vatican, le 20 novembre 1928.

SECRETARIA
di
Stato di Sua Santità
—
N° 75.105

« Très Honoré Frère ADRIEN,
Supérieur Général de l'Institut
des Frères des Écoles Chrétiennes,
Lembecq-lez-Hal

» TRÈS HONORÉ SUPÉRIEUR GÉNÉRAL,

» Le Saint Père a vivement agréé la lettre si filiale que vous Lui avez adressée à l'occasion du choix que le Chapitre Général a fait de votre personne comme Premier Supérieur de la Famille religieuse de saint Jean-Baptiste de La Salle.

» Sa Sainteté vous félicite des sentiments de vénération, de soumission et de dévouement absolu exprimés dans cette lettre, car Elle est heureuse de voir continuer ainsi la tradition d'amour filial envers Son Auguste Personne et de fidélité envers le Saint-Siège qui sont un des plus beaux héritages laissés par votre Saint Fondateur à ses fils en Dieu.

» Le Souverain Pontife s'en réjouit d'autant plus qu'il ne doute pas que ces mêmes sentiments vous saurez les faire partager par les chers jeunes gens confiés à la sollicitude de votre Institut, ce qui est de nos jours plus indiqué que jamais, la jeunesse étant appelée par le Vicaire de Jésus-Christ à participer, dans les cadres de l'Action Catholique, à l'Apostolat hiérarchique de l'Eglise.

» Aimant à croire que le divin Maître comblera de ses meilleures faveurs le Généralat dont les débuts sont si promettants, — et ces faveurs seront d'autant plus précieuses que vous ferez tout votre possible pour vous serrer de plus près au Saint-Siège, — le Saint Père est heureux de vous accorder, ainsi qu'aux membres du Chapitre Général,

à votre Institut ainsi qu'à votre chère jeunesse studieuse, comme gage de Sa spéciale bienveillance, une toute particulière Bénédiction Apostolique.

» Veuillez agréer, mon très honoré Supérieur Général, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

» P. Card. GASPARRI. »

Pour entrer dans les vues du Souverain Pontife et répondre à la confiance qu'il daigne nous témoigner, nous aurons à cœur plus que jamais, N. T. C. F., d'inspirer aux chers enfants et jeunes gens confiés à notre sollicitude des sentiments de filial amour et de profond respect envers le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une fidélité courageuse à suivre toutes ses directions, et un dévouement généreux à la cause de la sainte Église.

SEANCE DU LUNDI SOIR 12 NOVEMBRE

Élection des Frères Assistants.

Après les prières d'usage et adoption du procès-verbal de la séance de la veille, pour nous conformer à la Règle, nous avons attiré l'attention des F. Capitulants sur l'importance de ces élections, qui intéressent tant d'âmes et tant d'œuvres, et rappelé quelques-unes des qualités que doivent avoir les élus.

Dans le gouvernement d'une collectivité religieuse, avons-nous dit en substance, il y a deux choses à considérer : l'administration et la direction.

L'administration règle surtout l'extérieur, le dehors. Elle s'applique à mettre de l'ordre en tout, et à trouver, pour chacun, la place où il pourra le mieux donner sa pleine mesure.

La direction s'occupe surtout de l'intérieur, du dedans. Elle cherche à mettre dans les esprits les vrais principes religieux, dans les cœurs des sentiments tout surnaturels

et dans la conduite les vues élevées qu'inspire l'esprit de foi. Arracher es âmes à la vulgarité et au terre-à-terre, leur faire gagner de l'altitude, en les entraînant à la ferveur et à la générosité, voilà ce que se propose la direction.

Sans doute, un F. Assistant doit être bon administrateur. Avec la clairvoyance, la pondération et le tact, il lui faut cette intelligence des situations, cette sûreté de décision, cette fermeté de caractère et cet esprit de suite qui font exceller dans le gouvernement des hommes et le manie-ment des affaires.

Mais toutes ces qualités ne lui suffisent pas pour bien s'acquitter de ses fonctions. Bon administrateur, il pourrait avoir de l'ordre en toutes choses, et arriver à d'excellents résultats matériels et intellectuels. Seulement les résultats surnaturels, les plus importants de tous, ne seraient guère obtenus, et l'on chercherait en vain, parmi les ouvriers apostoliques, dont il fait ses collaborateurs, cette élite d'âmes élevées et généreuses, qui sont la force et la richesse des œuvres, et en assurent la pleine vitalité.

Devant consacrer une part importante de son temps à présider les retraites et à répondre aux redditions écrites ou orales, il est nécessaire que le Frère Assistant soit éminemment un homme surnaturel. Ce n'est que s'il est très uni à Dieu qu'il pourra éclairer et fortifier les âmes et les faire avancer dans les voies de la perfection et de la sainteté.

Ces principes rappelés, nous avons exhorté les vénérés Capitulants à beaucoup prier, afin d'obtenir les grâces de lumière dont nous avons besoin, pour que nos choix soient les meilleurs possible.

L'Assemblée récite ensuite le *Veni Creator* et se recueille quelques instants ; puis le Frère Supérieur prête le serment prescrit par le Canon 506, et, après lui, chaque Capitulant, par ordre de préséance, dit successivement, la main levée: *Je le jure.*

Ensuite, conformément au Droit canonique, les élections sont faites une à une, séparément et au scrutin secret.

Chaque fois les billets ont été complètement dépouillés, et le premier scrutateur a annoncé le résultat ; après quoi, le T. H. F. Supérieur ayant demandé s'il n'y avait pas d'opposition, a proclamé les élus.

Ce sont, par ordre d'élection, les TT. CC. FF. Candido, Judore, Médard-Camille, Anaclétus, Arèse-Casimir, Junien-Victor, Abban Philip, Mandellus, Assistants antérieurement en exercice ; puis les CC. FF. Gordien-Désiré, Secrétaire Général de l'Institut, Athanase-Emile, Visiteur Général et Directeur du second Noviciat, Pedro Luis, Visiteur de Barcelone, Nivard-Joseph, Visiteur du Puy.

Aucune protestation ne s'étant produite, le Très Honcré Frère Supérieur a déclaré régulièrement élus les douze Assistants ci-dessus nommés. Puis les scrutateurs ont procédé à l'incinération de tous les bulletins de vote.

Avant de lever la séance nous avons été heureux de féliciter les Chers Frères Capitulants des choix qu'ils venaient de faire et qui nous ont paru excellents. Nous sommes persuadé que le bon Dieu en a été content, et qu'ils sont de nature à réjouir le cœur du saint Fondateur et de tous nos Frères du Paradis.

Après avoir souhaité que les CC. TT. Assistants qui composent notre Conseil soient, entre les mains de Dieu, les instruments d'un très grand bien, nous avons remercié à nouveau, au nom du Chapitre Général et de tout l'Institut, les anciens FF. Assistants de leur fécond labeur apostolique, pendant les années où, avec tant de zèle et de dévouement, ils ont mis au service de nos Frères tout ce que le bon Dieu leur avait donné de force et d'intelligence. Nous nous ferons un devoir de cœur de ne pas les oublier dans nos prières.

La séance terminée, les Capitulants se sont rendus à la Chapelle pour le chant du *Te Deum*, et pour le Salut du Très Saint Sacrement.

Le procès-verbal de ces élections a été lu et adopté, pour être transcrit au Livre Capitulaire, et ensuite signé par tous les membres de l'Assemblée.

NOTES ENVOYÉES AU CHAPITRE GÉNÉRAL PAR LES FRÈRES PROFÈS

Au fur et à mesure de leur arrivée, les notes ou mémoires adressés au Chapitre par les Frères Profès avaient été placés dans une grande boîte fermant à clef.

Cinq jours avant l'ouverture du Chapitre Général, une Commission, composée de quelques membres élus désignés par le Conseil du Régime, avait procédé au dépouillement et au classement de ces notes.

Au préalable elle avait prêté le serment de n'en détourner aucune, et de ne communiquer à personne, en dehors du Chapitre, ni l'objet des notes ou mémoires, ni le nom de leurs signataires. (*Règle du Gouvernement*, VIII, 32.)

Cette Commission était composée comme il suit :

Frère Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège ; Frère Arateur-Joseph, Procureur Général ; F. Gordien-Désiré, Secrétaire Général ; Frères : Asclepiades-Henri, Théophanius-Leo, Athanase-Emile, Vénère-Charles, Visiteurs Généraux ; Frères : Agnel-Isidore, Jean-Louis, Hyacinthe Maria, François de Sales, Députés élus.

Elle avait choisi comme Président le C. F. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, et pour Rapporteur, le C. F. Gordien-Désiré, Secrétaire Général.

Dès le 2 novembre, la Commission avait commencé son travail, et, le Chapitre Général étant constitué, elle venait lire son Rapport.

Elle déclarait avoir pris connaissance de huit cent quatre-vingt-cinq notes envoyées et les avoir classées en huit dossiers à étudier par autant de Commissions.

Son rapport se terminait par quelques desiderata que nous vous faisons connaître en peu de mots :

1° Certaines notes étaient écrites sur un papier de format peu convenable ;

2° D'autres notes traitaient sur une même feuille de sujets trop divers, ce qui a rendu leur classement très difficile ;

3° Un certain nombre de notes ne portaient pas indication de leur objet d'une façon apparente et claire.

La Commission a exprimé le vœu que l'année de la profession perpétuelle figure obligatoirement à la suite du nom de l'auteur d'une note. Elle a donc proposé que dorénavant les circulaires de convocation des Chapitres Généraux donnent des indications plus précises sur la rédaction des notes, indications qui seraient répétées sur une feuille à afficher à la Chambre commune, à la réception des dites circulaires.

Étude des Notes envoyées par les Frères Profès.

En vue de l'étude de ces notes ou mémoires, huit commissions furent constituées, conformément à l'article 79 de la Règle du Gouvernement, Chapitre VIII.

- | | | |
|-----------------|--------------|--|
| 1 ^{re} | commission : | Recrutement et Maisons de formation ; |
| 2 ^{me} | » | Etudes des Frères et persévérance des jeunes ; |
| 3 ^{me} | » | Ecoles et Livres classiques ; |
| 4 ^{me} | » | Prières et Régularité ; |
| 5 ^{me} | » | Administration ; |
| 6 ^{me} | » | Publications autres que les classiques ; |
| 7 ^{me} | » | Missions et Voyages ; |
| 8 ^{me} | » | Malades et Vieillards. |

Méthode de travail des Commissions.

Chaque commission, ayant nommé son président et son secrétaire, procéda aussitôt au classement et à l'examen sérieux des notes ou mémoires qui lui avaient été remis. Le Secrétaire, résumant chaque note, les avis de la commission et les conclusions proposées par elle, rédigea un rapport destiné à être lu et discuté en séance publique au jour et à l'heure indiqués par le Frère Supérieur.

Conformément à l'article 81 du Chapitre VIII de la *Règle du Gouvernement*, chacune des conclusions de ce rapport fut soumise à une première discussion d'ensemble, et modifiée, rejetée ou adoptée provisoirement.

Dans une séance ultérieure les conclusions adoptées en première lecture furent de nouveau discutées en assemblée générale, et définitivement soumises à un vote secret ou à mains levées suivant le cas.

Et ce sont ces conclusions ainsi mûrement étudiées que nous vous présenterons sous forme de *vœux* exprimant les désirs de la vénérable assemblée de vos élus et représentants.

Nous sommes heureux de rendre ici un hommage bien mérité au labeur aussi consciencieux qu'intelligent de toutes les commissions, ainsi qu'au dévouement et à la compétence des secrétaires dont les rapports furent vraiment remarquables.

Voici maintenant le compte rendu de ces délibérations, au moins dans ce qu'elles ont eu d'essentiel. Nous procéderons en suivant l'ordre dans lequel les divers rapports furent soumis au Chapitre.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Dès le lendemain de l'élection des Frères Assistants, les commissions se mirent à leur tâche laborieuse. Mais aucun rapport n'ayant pu être préparé assez tôt pour une discussion d'ensemble, il n'y eut pas de séance générale le mardi 13 novembre.

SEANCE DU MERCREDI MATIN, 14 NOVEMBRE

Après les prières d'usage et l'adoption du Procès-Verbal de l'élection des Frères Assistants, l'Assemblée capitulaire aborde l'étude et la discussion du rapport présenté par la huitième commission : *Malades et Vieillards*.

Cette commission a étudié attentivement les vingt-six notes et les deux longs mémoires qui lui ont été soumis et

qui contiennent de très judicieuses observations. On en trouvera le résumé dans les paragraphes suivants.

Santé des jeunes Frères.

Pour accomplir les œuvres de l'Institut, il nous faut des religieux à constitution saine et forte. Or les tempéraments de la jeunesse contemporaine sont affaiblis pour des causes diverses.

Il importe donc d'être attentif à n'introduire dans nos formations que des sujets suffisamment bien constitués pour que les travaux et les fatigues de l'enseignement ne soient pas au-dessus de leurs forces.

Mais les jeunes sujets une fois admis, leur développement physique doit être suivi, contrôlé et favorisé par tous les moyens raisonnables, durant toute la période de formation : Petit-Noviciat, Noviciat et Scolasticat. La commission conseille les moyens suivants : visite médicale obligatoire à l'arrivée du postulant ; visites médicales continuées ensuite périodiquement ; fiche sanitaire établie pour chaque sujet ; alimentation appropriée aux divers besoins ; régime prescrit par le médecin régulièrement suivi ; hygiène générale sauvegardée ; bains-douches réguliers : propreté, désinfection et aération des locaux ; exercices physiques et jeux modérés susceptibles de développer l'organisme, sans troubler l'équilibre religieux.

Avant de proposer l'admission d'un postulant, les Frères Recruteurs devront s'assurer qu'il jouit d'une bonne santé, et obtenir, s'il est possible un certificat médical délivré par un médecin consciencieux. Tout au moins ils prendront des informations prudentes près de M. le curé ou près de personnes amies de l'Institut, qu'ils savent discrètes et réservées. Ils ne négligeront rien pour savoir quelle est, ou quelle fut, la santé des parents et grands-parents, afin de s'assurer que l'enfant n'est pas affligé de tares héréditaires. Ils devront en outre éviter habituellement de recruter des postulants parmi les orphelins, ou les enfants confiés à des tuteurs.

La durée assez longue de nos exercices du matin fatigue peut-être nos jeunes sujets. En plusieurs formations, suivant une recommandation du Chapitre antérieur, on a laissé une demi-heure ou même trois quarts d'heure d'intervalle entre l'oraison et la sainte Messe. Et ceux qui ont ainsi modifié le règlement déclarent n'avoir qu'à s'en féliciter.

Après une intéressante discussion sur l'utilité des jeux pour développer les forces et les aptitudes physiques, le Chapitre a adopté en principe qu'on peut tolérer, dans les Noviciats et les Scolasticats, quelques moments de jeu en plein air, pourvu que soit respectée la dignité du saint habit religieux.

Enfin, toujours préoccupés de la santé de nos Frères, les Capitulants, dont les avis sont assez partagés sur la création de sanatoriums pour combattre la tuberculose chez nos jeunes sujets, se sont mis d'accord pour demander qu'une enquête fût faite par une commission désignée en Conseil du Régime, en vue d'étudier les *préventoriums* et *sanatoriums* que d'autres Instituts religieux auraient organisés ; sur leurs résultats, et aussi sur l'installation matérielle d'autres établissements de ce genre.

On verra à la suite de cette enquête ce qu'il paraîtra pratique de réaliser en ce sens.

Vœux formulés par la Commission des Malades et Vieillards.

1° Que nos Frères Recruteurs ne présentent point de sujets débiles, ni ceux qui auraient quelque difformité trop apparente; qu'ils s'enquièreut soigneusement et discrètement si, dans la famille, il n'y a pas de maladie héréditaire ;

2° Que, conformément aux articles 11 et 43 du chapitre II de la Règle du Gouvernement, l'avis du médecin soit demandé, et très exactement suivi, sur chaque petit-novice ou postulant, dès son entrée dans la maison ;

3° Que, durant leur temps de formation, les sujets soient pesés chaque mois, qu'ils passent une visite médicale au moins chaque semestre, que les résultats de ces visites et de ces pesées soient consignés sur une fiche sanitaire obligatoire pour chacun et qui pourrait être demandée par le Frère Visiteur du district et par le Frère Visiteur Général ;

4° Qu'on leur donne, aux termes de la Règle, une nourriture saine et abondante ; et si les ressources du district sont limitées, qu'on n'admette que le nombre de sujets qu'on peut raisonnablement bien nourrir, loger et habiller ;

5° Qu'on avance partout la prière du soir d'une demi-heure dans les Maisons de formation ;

6° Que, relativement aux exercices physiques, on soit partout fidèle, dans les trois groupes, aux prescriptions de la Règle concernant la durée des récréations et des travaux manuels, et de même pour le nombre et la durée des promenades. La Commission croit qu'à titre d'essai on pourrait, dans les noviciats et scolasticats, tolérer en certains jours quelques moments de jeu en plein air, pourvu que soit respectée, dans ces jeux, la dignité du saint habit religieux.

7° Que, selon le désir du Chapitre de 1923, le temps de récréation au Petit-Noviciat soit plutôt allongé que raccourci, surtout les dimanches, et que le Frère Visiteur du district trouve le moyen d'assurer chaque année quelques jours de détente aux Frères des maisons de formation et des orphelinats, et aux Frères que leur emploi prive des vacances régulières. Cette détente ne doit pas être prise dans les familles ;

8° Que pour adoucir la situation des chers malades et des vénérés vieillards, leur nourriture soit bien préparée et bien présentée, leur linge personnel suffisant et marqué, leur habit religieux périodiquement renouvelé, un bon chauffage assuré, etc. ; que même, on ne craigne pas de leur accorder, une ou deux fois l'an, un jour entier de récréation.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR, 14 NOVEMBRE

La septième Commission a dû examiner quarante-cinq notes ayant trait aux *Œuvres des Missions et des Pays lointains* et *Voyages des Frères dans leur famille*.

La première question a pris une importance très grande surtout depuis que le Souverain Pontife a insisté sur la nécessité de développer l'esprit missionnaire dans les instituts religieux.

Aussi, pour entrer dans les vues de Notre Saint Père le Pape, et mieux étudier la question, une commission spéciale fut nommée à la demande de l'un de nos vénérés Capitulants. Elle devait chercher les moyens propres à augmenter le nombre de nos œuvres missionnaires, et surtout celui de nos Frères qui y seront affectés.

Voici les principales lignes du remarquable rapport présenté à ce sujet et discuté en séance publique. On trouvera plus loin les conclusions pratiques adoptées par le Chapitre.

Le Rapporteur expose d'abord ce qu'il entend par Missions et pays de Missions... Ensuite il dit ce que l'Institut a fait déjà pour favoriser l'*esprit missionnaire* et il donne à ce sujet des détails suggestifs.

a) Actuellement onze à douze cents Frères se dévouent à l'œuvre missionnaire.

b) Trois maisons de formation, au moins, Lembecq, Premiá, Saint-Maurice-l'Exil, préparent uniquement aux Missions.

c) L'esprit missionnaire, depuis saint Jean-Baptiste de La Salle, a été soigneusement entretenu dans l'Institut par les Supérieurs.

d) La Congrégation a profité de la persécution qui sévit en France dès 1901, pour développer ses œuvres missionnaires et en créer de nouvelles. Des milliers de religieux français se sont expatriés, et s'expatrient encore, pour aller au loin faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ.

e) Aujourd'hui des Frères de toutes langues et de toutes

nations participent, ou s'efforcent de participer, à l'œuvre des missions.

La Commission a demandé, avec insistance que ne soit pas entravée l'œuvre des Recruteurs pour les pays des missions, et qu'on ne détourne pas les enfants qui semblent appelés à exercer au loin l'apostolat de l'enseignement chrétien.

Elle a émis aussi le vœu que, à l'imitation de ce qui se fait dans nos districts de l'Amérique du Nord, soient organisées des retraites qui, tous les deux ou trois ans, grouperaient les Frères Visiteurs de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud.

Cette question sera étudiée en Conseil du Régime, et une décision sera prise selon les possibilités reconnues.

*
* *

Un certain nombre de notes se rapportaient aux *Voyages des Frères dans leur famille*, et concernaient surtout les Frères exerçant dans l'Amérique ou en Extrême-Orient.

Cette question a retenu longuement l'attention du Chapitre, car elle soulève de très nombreuses et très graves difficultés.

Finalement, la majorité a été d'avis de s'en remettre au Régime, qui étudiera la question en vue d'une interprétation moins stricte des règlements qu'avaient imposés des nécessités antérieures.

Vœux de la Commission des Missions et Voyages.

1° Que les Frères Recruteurs des districts missionnaires trouvent, de la part de tous nos Frères, une aide bienveillante dans la recherche des vocations.

2° Que dans les districts on favorise le départ pour les missions des jeunes sujets qui en expriment le désir.

3° Que fidèle aux pressantes invitations du Saint Père dans son Encyclique sur les Missions, l'Institut accentue

généreusement, et dans la mesure de ses possibilités, son activité missionnaire.

4° Que les districts prospères et à vocations nombreuses aient à cœur d'avoir, aussitôt que possible, une fondation ou direction d'école en pays de Missions.

5° Que se développe de plus en plus dans nos classes l'esprit missionnaire, par l'organisation des croisades de prières et de sacrifices pour les vocations de missionnaire et par une participation plus large aux œuvres de la Sainte Enfance et de la Propagation de la Foi.

6° Que les Frères Visiteurs de l'Amérique Centrale aient la faculté de se réunir tous les deux ans pour suivre les exercices de la retraite, sous la présidence d'un Frère Assis- tant ou d'un Frère Visiteur Général.

SEANCE DU JEUDI 15 NOVEMBRE

La deuxième Commission lit son rapport. Les notes qu'elle a étudiées et les vœux qu'elle propose, après un sérieux examen de ces notes, sont relatifs: 1° *aux examens de catéchisme* ; 2° *à la persévérance des jeunes Frères* ; 3° *aux études des Frères* ; 4° *à leur formation pédagogique*.

Une note complémentaire est ajoutée sur la *valeur des sports comme moyen d'éducation*.

Examens de Catéchisme.

La Commission est heureuse de constater le zèle de nos Frères pour les études religieuses, ce qui est prouvé par le grand nombre de notes reçues.

Voici les principaux desiderata qu'elles expriment :

Beaucoup de Frères demandent la suppression de l'examen oral de catéchisme.

En ce qui concerne l'examen du degré moyen, on souhaite le statu quo quant au programme et aux manuels.

On désire çà et là que la dispense de la récitation du catéchisme soit réservée, à l'avenir, aux seuls Frères ayant réussi les examens du degré supérieur.

On réclame pour le manuel d'apologétique une rédaction plus simple et mieux adaptée à la situation présente. — Diverses notes se rapportent au cours d'histoire ecclésiastique. — D'autres sollicitent un examen et même un cours d'Écriture Sainte dans nos maisons de formation.

Enfin plusieurs Frères voudraient connaître les ouvrages qu'ils pourraient prudemment étudier comme suite à nos examens de catéchisme du degré supérieur.

Toutes ces questions ont été longuement étudiées, et l'on trouvera plus loin la réponse que le Chapitre a jugé bon de donner à un certain nombre d'entre elles.

Persévérance des jeunes Frères.

Pour mieux assurer la persévérance de nos jeunes sujets, le rapport demande avec raison : qu'on leur fasse porter l'habit religieux toutes les fois que c'est possible ; qu'on assure à nos maisons de formation un personnel d'élite ; que les Frères Directeurs des Communautés soient pour leurs inférieurs de véritables pères ; que le surmenage, cause de découragement et de perte de vocation, soit évité avec grand soin ; enfin que les jeunes Frères reçoivent une bonne formation pédagogique qui leur évitera l'échec en classe, et qu'ils ne soient pas abandonnés à leur inexpérience dans leurs débuts scolaires.

Mais les meilleurs moyens de conserver les vocations seront toujours les moyens surnaturels : l'oraison, les exercices spirituels, la vie de foi, l'esprit de sacrifice.

Études profanes des Frères et formation pédagogique.

Les notes assez nombreuses reçues à ce sujet mettent bien en évidence le zèle de nos Frères pour leur formation intellectuelle. Elles insistent principalement sur la nécessité d'étudier les langues, et de pratiquer pour cela *l'échange des Frères*, déjà recommandé par des Chapitres antérieurs.

Quelques notes engagent, avec raison ce semble, les Frè-

res des pays lointains à travailler en vue de se pourvoir des titres officiels qui peuvent être exigés demain.

D'autres notes demandent la création de scolasticats supérieurs auprès des universités catholiques, et où les jeunes Frères, particulièrement ceux qui sont destinés à professer dans les établissements d'enseignement secondaire, pourront se préparer aux examens qui confèrent les grades académiques dont il est à désirer qu'ils soient pourvus, comme le sont les professeurs de l'État.

On sait que l'érection de Scolasticats supérieurs a été décidée dans une Assemblée capitulaire précédente, et que des établissements de ce genre fonctionnent déjà en Belgique, en France, en Allemagne et en Amérique.

On demande aussi la publication du troisième volume de la Méthodologie, attendu depuis de longues années.

Bon nombre de Frères souhaitent l'institution d'un examen de pédagogie, à l'instar de l'examen de catéchisme, et beaucoup plus encore, la création par l'Institut d'une Revue pédagogique.

Une note suggère que la *Revue belge de Pédagogie* devienne la *Revue catholique de Pédagogie*. Ce titre indiquerait clairement son programme.

La Commission est d'accord avec les auteurs de ces notes. Mais elle reconnaît que ce projet ne peut recevoir une solution vraiment pratique qu'après un examen approfondi de la question.

L'attention de l'Assemblée ne pouvait manquer d'être attirée sur un sujet tout d'actualité et qui passionne si fort la jeunesse de nos Écoles, surtout dans certaines régions ; nous voulons parler des Sports. Aussi est-ce avec un très vif intérêt que les Capitulants ont entendu analyser les documents envoyés à ce sujet.

Un mémoire très sérieux fait ressortir la *valeur des sports* comme moyen d'éducation.

Deux autres notes déplorent, et avec raison, les exagérations sportives.

Une quatrième constitue une étude serrée de la question; ses conclusions seront résumées dans un vœu proposé par la Commission et qu'on trouvera plus loin.

Pour terminer, le distingué Rapporteur, spécialiste des questions d'éducation, donne lecture d'un remarquable travail sur *l'Évolution pédagogique contemporaine et l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Le T. H. Frère Supérieur fait un éloge chaleureux de ce magnifique rapport, qui sera conservé dans les archives de l'Institut.

On trouvera ci-après les vœux qui en ont été la conclusion logique et qui ont été votés par acclamation.

Vœux de la Commission des Études des Frères.

1° Que l'examen oral de catéchisme soit supprimé dès cette année ;

2° Que l'examen de catéchisme soit désormais organisé d'après le programme suivant :

a) *Examen du Cours Moyen conduisant au diplôme du premier degré :*

1^{er} examen : Dogme et Histoire Sainte (cours supérieur des élèves, pour ce dernier ouvrage) ;

2^{me} examen : Morale et Catéchisme des vœux ;

3^{me} examen : Culte et Liturgie ;

4^{me} examen : Histoire Sainte (Cours spécial à l'Institut).

b) *Examen du Cours Supérieur conduisant au diplôme du 2^{me} degré :*

1^{er} examen : Premier volume du Cours d'Apologétique et premier volume de l'Histoire de l'Église ;

2^{me} examen : Deuxième volume du Cours d'Apologétique et deuxième volume de l'Histoire de l'Église.

Le privilège de la dispense de la récitation du catéchisme est accordé aux Frères qui ont subi avec succès les quatre examens du cours moyen.

Le statu quo pour les programmes et les examens est

maintenu jusqu'au moment où le T. H. Frère Supérieur fera savoir que les nouveaux programmes sont en vigueur.

Ils le seront dès que le cours de Liturgie et les deux nouveaux volumes d'Apologétique auront été édités.

3° Qu'il soit publié une liste d'ouvrages de religion dont l'étude pourra être conseillée aux Frères qui ont subi avec succès les examens de catéchisme organisés dans l'Institut.

4° Que soit encouragée la diffusion de revues pédagogiques rédigées par nos Frères, revues s'occupant notamment de faire connaître et apprécier le mouvement pédagogique contemporain.

5° Que des conférences pédagogiques soient organisées partout où la chose paraîtra possible.

6° Que l'Institut s'efforce de contribuer positivement au progrès pédagogique, et qu'à cette fin soit envisagée la possibilité de créer au sein de l'Institut des cours supérieurs de pédagogie.

7° Que sans renoncer à rien de ce qu'il y a d'essentiel dans ses méthodes, l'Institut s'inspire largement de tout ce qu'il y a de bon dans l'évolution pédagogique contemporaine.

8° Que pour mieux assurer la persévérance de nos jeunes Frères, les Frères Directeurs s'attachent davantage encore à guider leur début dans les classes, et qu'ils les reçoivent en reddition régulièrement et avec une paternelle bonté.

9° Que le principe suivant serve de direction en ce qui concerne la mesure à garder dans l'usage des sports en éducation : « Il faut laisser aux sports leur caractère propre, de n'être qu'un moyen d'éducation et principalement d'éducation physique. Dès lors qu'ils deviennent un but, qu'on fait du sport pour le sport, pour satisfaire la vanité ou l'amour propre, c'est immédiatement la déviation, l'exagération, et, comme résultat la déformation même physique, et une entrave à l'éducation générale. »

SEANCE DU VENDREDI MATIN, 16 NOVEMBRE

Rapport de la sixième Commission.

Publications de l'Institut autres que les classiques.

Objets divers.

Dans un travail fort bien présenté, le Rapporteur rend hommage au souci religieux qui a inspiré la plupart des cent vingt-six notes remises à la Commission, et fait connaître que, dans l'ensemble, elles ont trait à la réédition, à l'adaptation et à la traduction de livres spirituels édités par l'Institut.

Ouvrages dont la réédition est demandée :

La *Doctrine spirituelle* de saint Jean-Baptiste de La Salle;

Les *Sujets d'examen particulier* ;

Les *Résumés des Méditations* de l'Institut. (St. J.-B. de La Salle et F. Philippe) ;

L'*Explication des Épîtres et Évangiles* pour les dimanches et fêtes;

Le *Catéchisme en exemples*. Cet ouvrage, goûté même par le clergé, rendrait les plus grands services. Revu et rajeuni, il serait assuré d'un succès nouveau.

Les *Circulaires à lire au réfectoire*. Elles seront reliées en un volume.

L'opuscule: *Le Frère Directeur en retraite*.

La Vie des Saints. On voudrait en voir disparaître des passages par trop légendaires, et y voir figurer plus de saints contemporains. On souhaite aussi que soit internationalisé davantage le choix de ces saints, en s'inspirant du Calendrier romain.

Tous ces desiderata ont été examinés avec soin et le possible sera fait pour y donner satisfaction.

Le *Bulletin des Écoles Chrétiennes* s'efforcera de développer davantage sa chronique et de faire une part plus large aux œuvres des diverses régions de l'Institut.

Enfin d'heureuses modifications seront faites au *Manuel de piété* dans la prochaine édition.

Avec complaisance, le rapport signale combien, ces dernières années, les *Notices nécrologiques* ont gagné en intérêt, il les trouve « bien rédigées, pleines de détails édifiants avec parfois une pointe de réalisme de bon aloi ». Il y a lieu, ajoute-t-il, d'en féliciter et remercier les Rédacteurs.

Le rapport adresse aussi des félicitations à la rédaction du *Bulletin des Écoles Chrétiennes*, « ce visiteur trimestriel attendu partout avec impatience et reçu avec enthousiasme », dit le Rapporteur.

Nous nous sommes fait un plaisir de transmettre ces félicitations et d'y joindre les nôtres.

Avant la clôture de la séance, un de nos Frères Assistants annonce à l'Assemblée la réédition de la *Grande Vie illustrée de saint Jean-Baptiste de La Salle*, dite de Ravelet. Le texte sera mis à jour, et l'historique de l'Institut continué jusqu'en 1928. On pense que ce magnifique volume ne coûtera guère plus (broché) de 80 francs.

Vœux de la Commission des Publications autres que les Classiques.

1° Que, pour le bien spirituel de nos Frères et l'affermissement de l'esprit de l'Institut dans nos Communautés, soient réédités, après avoir été revus au besoin : a) *Extrait de la Doctrine spirituelle de saint Jean-Baptiste de La Salle*; — b) les *Sujets d'Examens particuliers*; — c) les *Résumés des Méditations de l'Institut*; — l'*Explication des Épîtres et Évangiles* pour les dimanches et les fêtes; — e) le *Catéchisme en exemples*; — f) la *Vie des Saints*; — g) le *Guide du Frère Directeur en retraite*.

° Que soient réunies en volume séparé : les *Circulaires instructives et administratives* dont la lecture est prescrite au réfectoire.

3° Que soit publiée la *table analytique* des Circulaires des Supérieurs.

4° Que le *Bulletin des Écoles chrétiennes* soit davantage international, quant aux nouvelles concernant les Maisons et les Œuvres de l'Institut, et que les pages bibliographiques soient réservées aux seules publications de l'Institut.

5° Qu'un tiré à part soit fait des Offices de la Très Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste de La Salle et des morts, à la prochaine édition du *Manuel de Piété*.

SÉANCE DU VENDREDI SOIR, 16 NOVEMBRE

La quatrième Commission donne lecture de son rapport. Son étude a porté sur deux cent vingt-six notes groupées sous trois titres : *Exercices de piété, prières et culte* ; *Second Noviciat et retraites* ; *Régularité proprement dite*.

Exercices de piété et culte.

L'oraison du matin est tronquée en plusieurs communautés, disent les notes ; celle du soir est souvent remplacée par un autre exercice de piété ; on ne se sert pas suffisamment des livres de méditation de l'Institut ; le choix des méditations n'est pas toujours judicieux.

Des notes émanant d'âmes pieuses sans doute, mais avides de changements, demandent des additions, des suppressions, des modifications dans nos exercices de piété. Les Frères Profès de 1921 et 1922 sollicitent les mêmes suffrages après leur mort que les Profès plus anciens.

D'autres notes font remarquer que les prières à faire pendant les vacances, pour les Frères et Bienfaiteurs décédés, sont parfois oubliées, à cause de l'époque, et que, par conséquent, il serait mieux de les indiquer dans le calendrier religieux pour un jour fixe, pris dans la première quinzaine de novembre.

Un écho des anciens Chapitres revient puissant pour déplorer encore le peu de zèle, en divers lieux, à faire connaître notre saint Fondateur et à propager son culte. La même plainte est formulée au sujet du Bienheureux Salomon.

En ce qui concerne la Régularité, plusieurs notes signalent des cas qui sont plutôt du ressort des Frères Visiteurs que d'un Chapitre Général.

Des notes, venant de quelques régions, demandent que

soient modifiés les points de Règle concernant l'usage du tabac à fumer.

Après un mûr examen de la question, le Chapitre estime que ce n'est pas parce qu'en quelques rares Districts il y a eu un peu de laisser-aller dans l'observation de ce point de Règle, qu'il faut consentir à une diminution de vie religieuse pour tout l'Institut.

Après les directions venues de la Sacrée Congrégation des Religieux, qui, par sa lettre du 22 février 1927, nous demande de « tenir ferme à l'observation de ce point de la Règle », nous nous devons de persévérer dans des habitudes d'austérité qui sont si bien dans la ligne de notre vie religieuse et dans la tradition du saint Fondateur.

Au début de la séance, le T. H. Frère Supérieur avait mis aux voix la proposition de mentionner, sur le calendrier religieux, *Saint Jacques le Majeur* comme patron de l'Espagne, et *Saint Jean-Baptiste*, le précurseur, comme patron du Canada.

A mains levées la proposition a été acceptée.

Vœux de la Commission des Prières et de la Régularité.

1° Que les Frères Directeurs, pénétrés de l'importance de l'oraison, en favorisant la pratique par tous les moyens possibles et ne la remplacent pas facilement par un autre exercice.

2° Que les sujets de méditation soient choisis par le Frère Directeur et pris habituellement dans les livres de l'Institut.

3° Que tous les Frères ayant émis leur profession perpétuelle avant le Chapitre de 1923, bénéficient, après leur mort, des trois cents messes prescrites par l'ancien texte des Règles communes.

4° Que pour éviter des oublis regrettables, l'anniversaire des Frères et Bienfaiteurs morts soit reporté des vacances à un jour de novembre fixé par le calendrier religieux.

5° Qu'une Communion soit indiquée dans le Calendrier religieux au 17 octobre, jour de la fête du bienheureux Salomon.

SÉANCE DU SAMEDI MATIN, 17 NOVEMBRE

Rapport de la première Commission.

Recrutement. — Formation religieuse, intellectuelle et physique dans nos Petits-Noviciats, Noviciats et Scolasticats.

RECRUTEMENT

Le rapport est une étude précise et mesurée qui a mérité les félicitations du T. H. F. Supérieur et les suffrages de l'Assemblée.

La partie principale traite du Recrutement. Les trente-huit notes envoyées sur ce sujet s'occupent des moyens de susciter des vocations et recommandent en particulier les suivants :

1° Organisation des Petits-Noviciats préparatoires là où ils seront jugés nécessaires et possibles.

2° Journée des vocations fixée au 25 de chaque mois, et qui consisterait surtout dans un redoublement de ferveur et de régularité pour les Frères, et dans un appel chaleureux fait aux élèves par un catéchisme et une réflexion appropriés. Dans les ouvrages intitulés : *Catéchisme sur la Vocation*, et *L'Auxiliaire de l'Éducateur...* on trouvera une matière sérieuse, ample et variée pour ces divers entretiens.

De nombreuses notes demandent que l'on utilise pour le recrutement la riche collection de livres, brochures, tracts, etc., que nous possédons déjà à la Procure Générale : *Lettres sur la Vocation; Recherche et Culture des vocations dans nos classes; Rabats blancs; Ames choisies*, etc.

La première Commission préconise avec une prédilection marquée la création d'un Bulletin mensuel pour la culture des vocations. Le plus grand nombre des notes en parlent et en font d'avance un éloge enthousiaste ; ils en tracent même un programme très suggestif.

Toutefois la question ne semble pas encore suffisamment mûrie.

Quelques notes très sérieuses font remarquer que les Recruteurs devraient toujours paraître en habit religieux.

D'autres blâment la préoccupation exagérée et trop exclusive qui règne dans certains établissements scolaires, de viser avant tout à accroître le nombre de leurs lauréats dans les concours et les examens publics. L'entrée au noviciat, des aspirants, est retardée, et souvent la vocation, ne se trouvant pas dans un milieu suffisamment favorable à sa conservation, finit par se perdre. N'est-ce pas là une des causes de la stérilité de ces maisons au point de vue du recrutement.

La Commission insiste pour que partout soit maintenue l'importance relative des choses, et que le souci de sauvegarder l'avenir de notre famille religieuse reste au premier plan de nos préoccupations, dans toutes les catégories de nos établissements.

FORMATION RELIGIEUSE ET INTELLECTUELLE

DANS LES PETITS-NOVICIATS, NOVICIATS ET SCOLASTICATS.

Dans sa deuxième partie le rapport de la première Commission traite de la formation religieuse de nos jeunes sujets.

Quelques notes demandent que l'on se montre sévère pour les Petits-Novices qui se seraient oubliés au point de vue des mœurs, et qu'on n'hésite pas à les remettre à leur famille.

Relativement à la formation intellectuelle, la Commission est d'avis que les programmes d'étude, dans les Petits-Noviciats, et les Scolasticats, soient organisés en vue de la préparation aux examens officiels.

Elle fait sienne aussi cette remarque de bon nombre de notes, à savoir : dans les Petits-Noviciats on ne doit pas mettre des professeurs trop jeunes et sans expérience ; tout au moins faut-il veiller à ce qu'ils n'y soient pas trop nombreux.

A ce propos, le T. H. Frère Supérieur rappelle avec vi-

gueur qu'une maison de formation mal organisée, c'est *le péché originel* dans un district, et que les tristes suites de ce péché originel se font sentir pendant longtemps.

C'est donc un personnel d'élite qu'il faut mettre dans ce milieu choisi, afin que les enfants emportent de leurs années de formation une vision bienfaisante.

Enfin la Commission aborde la question des vacances des Petits-Novices. Tout en convenant qu'en général elles présentent de réels dangers, elle estime qu'il est difficile d'établir une règle générale, et elle incline à laisser aux Frères Assistants la faculté de traiter de leur opportunité, selon les régions, avec le T. H. Frère Supérieur.

Vœux de la Commission du Recrutement et des Maisons de Formation.

1° L'institution, dans chaque maison, d'une journée dite « des vocations », qui consisterait notamment dans un redoublement de régularité pour les Frères, dans un appel chaleureux à la piété des élèves, et dans un catéchisme ou une réflexion sur la vocation. Elle serait fixée au 25 de chaque mois et rappelée par le calendrier religieux.

2° Lac création, à la Procure Générale, d'un dépôt des publications relatives au recrutement. La liste en serait dressée et envoyée aux Frères Directeurs et Recruteurs, et toutes ces publications seraient cédées au prix de revient.

3° Une sollicitude plus grande chez nos CC. FF. Visiteurs à pourvoir les maisons de formation, particulièrement les Petits-Noviciats, d'un personnel enseignant assez nombreux, suffisamment formé et expérimenté, désireux de vivre dans ces milieux, et capable de servir de modèle, aussi bien pour les méthodes d'enseignement que pour tout ce qui relève des obligations de la vie religieuse.

4° Examen bienveillant par le Régime de l'opportunité d'accorder aux Petits-Novices des vacances dans leur famille, là où l'expérience en a démontré l'utilité.

SÉANCE DU SAMEDI SOIR, 17 NOVEMBRE

Rapport de la troisième Commission.

Écoles et Livres classiques

Les soixante-dix notes étudiées par la troisième Commission sont relatives à notre belle mission d'éducateurs chrétiens et ont fourni la matière d'un rapport vraiment remarquable qui a captivé l'attention de l'Assemblée capitulaire.

CATÉCHISME.

Le Catéchisme est le premier objet du rapport. Il est rappelé que le temps donné au cours et à l'étude de l'Histoire sainte ne compte pas pour la durée obligatoire du catéchisme ; 2° que si les catéchismes des dimanches et fêtes sont difficiles en certaines maisons, 4 h. 1/2 par semaine doivent cependant être consacrées au catéchisme dans nos Ecoles et nos Pensionnats, comme le demandent la Règle et la Bulle.

Plusieurs Capitulants font remarquer à ce propos, 1° que les Pensionnats *doivent* aussi à leurs élèves 4 h. 1/2 d'instruction religieuse parsemaine ; 2° que des saluts, des répétitions de chant, un exercice du mois de Marie ne sauraient en tenir lieu ; 3° que le Frère est *avant tout* catéchiste, que le catéchisme est une obligation d'Institut imposée par la Bulle ; 4° qu'il faut réagir contre la tendance qui porterait, dans quelques classes supérieures, à confier en grande partie l'enseignement de la religion aux Aumôniers, et à ne laisser aux Frères que l'enseignement profane.

Quelques notes rappellent que la sainte pratique des prières aux heures et aux demies dans nos Ecoles et nos Pensionnats doit rester toujours en honneur pour le bien des élèves et de leurs maîtres.

Unanimement les notes s'élèvent contre la coutume d'employer le temps de la Messe à réciter la prière du matin, à dire le chapelet, à chanter des cantiques. Il faut habituer

nos élèves à suivre la sainte Messe d'une façon plus liturgique.

Il est trop d'écoles où les élèves n'assistent pas à la Messe tous les jours. Le point de Règle le prescrivant n'est cependant pas abrogé.

ŒUVRES DE PERSÉVÉRANCE.

De nombreuses notes réclament la fondation d'*Œuvres de persévérance* à côté de nos Écoles. Le T. H. Frère Allais-Charles déclarait qu'elles étaient possibles partout dès qu'on savait les adapter aux situations.

A ce propos un Capitulant fait observer que ces œuvres post-scolaires étant créées il faut ensuite les fédérer. Un de nos Frères Assistants fait aussi remarquer que si les Amicales, œuvres de persévérance, etc., avaient été nombreuses et fédérées, la persécution religieuse aurait été à peu près impossible dans certaines contrées où elle n'a fait que trop de ravages.

Le Chapitre Général demande que soient adressés des encouragements et des félicitations aux Amicales et autres groupements qui apportent à leurs anciens maîtres et aux œuvres paroissiales un concours si dévoué.

Touchés des marques de chrétienne sympathie données à l'Institut, à l'occasion de la mort des Très Honorés Frères Imier de Jésus et Allais-Charles, par les Fédérations des Amicales catholiques, les Membres du Chapitre Général demandent aussi que soit adressée à MM. les Présidents de ces Fédérations, l'expression de l'hommage reconnaissant des Capitulants qui viennent de donner un successeur aux vénérés défunts.

Ce vœu du Chapitre a été réalisé sans retard et déjà nous sont parvenus les remerciements émus et chaleureux de ces diverses Fédérations.

DÉVOTION AU TRÈS SAINT ENFANT JÉSUS.

Le Cher Frère Capitulant du district de Syrie fait à l'Assemblée une touchante communication sur le développement de l'Archiconfrérie du Très Saint Enfant Jésus.

Il remercie les Chers Frères Visiteurs des districts et les Zélateurs qui, dans le monde entier, se font les ardens propagateurs de cette dévotion et encouragent les divers Bulletins qui la répandent en diverses contrées. Il se plaît à nommer ceux de Bethléem, de Buggedo (Espagne), de Montréal, de Rome, de New-York et de Santiago du Chili.

Il met ensuite en relief les avantages de la dévotion au Très Saint Enfant Jésus : a) elle est la sauvegarde de l'innocence de la jeunesse et un stimulant à la pratique des vertus de l'Enfant Jésus ;

b) elle multiplie les âmes privilégiées appelées à la vie religieuse ou au sacerdoce;

c) elle excite les maîtres à mieux se pénétrer de l'esprit de prière et de sacrifice qu'ils doivent inspirer à leurs élèves.

En conséquence, nos jeunes professeurs doivent être formés à une sérieuse dévotion à l'Enfant Jésus et à l'apostolat de cette dévotion.

Le Chapitre de 1923 demandait que des Congrégations de l'Enfant Jésus fussent organisées dans toutes nos Écoles. Il est regrettable qu'ici et là elles n'existent pas encore.

Le même Chapitre demandait que dans chaque district il fût nommé un ou plusieurs zélateurs de l'Archiconfrérie. Ces zélateurs ont dû bien travailler, puisque de tous côtés on a constaté des progrès vraiment encourageants. Ne pourrait-on pas faire mieux encore ?

Le rapporteur donne alors des détails fort intéressants :

L'Archiconfrérie a dépassé le million d'adhérents et doublé le nombre des abonnés de 1923 au *Bulletin*.

La statue de l'Enfant Jésus sera bientôt érigée à Bethléem. Ce ne sera pas le monument grandiose prévu à l'origine, car le dernier tremblement de terre nous oblige à faire plus modeste, mais ce ne sera pas trop indigne du Saint Enfant Jésus.

En revanche la chapelle de l'Archiconfrérie sera embellie, et son joli carillon lancera à tous les échos d'alentour le refrain populaire : *Il est né le divin Enfant*.

Le T. C. Frère Assistant de l'heureux district de Terre Sainte fait ensuite passer sous les yeux des Capitulants le magnifique diplôme que, moyennant un prix modique, on pourra délivrer à tout nouvel associé de l'Archiconfrérie.

Ce diplôme sera en texte français. Mais un cadre sans texte sera fourni à ceux qui en feront la demande, pour l'imprimer en telle langue que l'on désirera.

OUVERTURE DE NOUVELLES ÉCOLES.

Les directions du Chapitre de 1923 à cet égard sont rappelées et confirmées. Aucune nouvelle école ne sera donc s'ouvrir avant 1933 sans la permission du T. H. Frère Supérieur Général.

CINÉMA SCOLAIRE.

Faut-il l'introduire dans nos écoles ? Le rapporteur, sans dissimuler les dangers du cinéma, répond : oui.

Un de nos vénérés Capitulants, qui a étudié spécialement cette importante question, en fait un exposé assez complet; ensuite le T. H. Frère Supérieur, résumant les observations présentées à ce sujet, déclare que nous ne pouvons créer, comme Institut religieux, que le *cinéma purement scolaire*.

GRATUITÉ.

Cette question a été touchée par plusieurs notes, et la troisième Commission a cru devoir insister pour que l'Institut affirme partout sa volonté de rester fidèle à l'enseignement des pauvres.

Le T. H. Frère Supérieur saisit cette occasion pour déclarer qu'en réalité l'Institut, dans la mesure où cela dépend de lui, garde cette fidélité; et il loue le zèle des districts où, à chaque pensionnat, est annexée une école gratuite entretenue à ses frais.

Vœux de la Commission des Écoles et Livres classiques.

1° Qu'à l'article 6 du Chapitre VII des Règles communes soit ajoutée, en renvoi, l'explication suivante : « Dans les régions où il y aura impossibilité de faire une heure et de-

mie de catéchisme les dimanches et jours de fête d'obligation, les horaires journaliers seront modifiés de telle sorte que 4 heures et 1/2 soient consacrées au catéchisme par semaine ».

2° Que partout où la chose est possible, des efforts soient faits pour réaliser la fédération des Œuvres de nos anciens Élèves.

a) Le Chapitre Général félicite et remercie les nombreux groupements qui, en de multiples contrées, maintiennent et développent l'esprit chrétien, et apportent un concours intelligent et dévoué à leurs anciens maîtres. Le Chapitre félicite en même temps les Comités qui dirigent si heureusement les Amicales, en favorisant leurs initiatives variées d'apostolat social et chrétien.

b) Les membres du Chapitre Général, touchés des marques de sympathie données à l'Institut à l'occasion de la mort des TT. HH. Frères Imier de Jésus et Allais-Charles, par les Fédérations des Amicales catholiques, prient MM. les Présidents de ces Fédérations d'agréer l'expression de leur hommage reconnaissant.

3° Qu'il soit tenu un compte très sérieux des deux vœux suivants, déjà émis par le Chapitre Général de 1923 :

a) Établir dans chaque école une congrégation du Très Saint Enfant Jésus ;

b) Nommer dans chaque district un ou plusieurs Frères zélateurs.

4° Que les Frères des divers groupes des Maisons de formation et les Présidents des diverses retraites parlent de l'Archiconfrérie de Bethléem et de la dévotion au Très Saint Enfant Jésus.

5° Que dans nos maisons de formation et dans nos écoles on mette en vigueur la pieuse pratique du trésor spirituel.

6° Qu'on assure une plus large diffusion aux divers bulletins qui s'emploient à propager la dévotion au Très Saint Enfant Jésus.

7° Qu'il soit constitué une Commission permanente dite « des Livres classiques » chargée d'indiquer les ouvrages à

composer ou à rééditer, de rechercher les compétences, de distribuer la tâche et de prendre toutes mesures utiles pour que les projets s'exécutent sans interruption.

8° Que l'on étudie les moyens à prendre pour organiser les cinémas scolaires dans nos écoles, en tant qu'instruments pédagogiques.

9° Qu'en conformité avec la fin essentielle de l'Institut, nos préférences aillent toujours aux enfants pauvres et qu'elles se manifestent par le développement des écoles gratuites.

SEANCES DU DIMANCHE SOIR, 18 NOVEMBRE ET DU LUNDI MATIN, 19

Rapport de la cinquième Commission.

Administration.

Du beau et complet travail présenté par le Rapporteur, après l'examen des deux cent quatre-vingts notes soumises à la Commission, on ne retiendra que les principaux points qui ne font pas l'objet d'un vœu.

VESTIAIRE.

Un bon nombre de ces notes ont trait au vestiaire et sollicitent quelques exceptions en faveur de certaines régions, à cause de l'excessive chaleur ou du froid très vif. Ces tolérances ou adoucissements, sans être repoussés par le Chapitre, sont laissés au jugement du Régime, qui décidera, d'accord avec les Frères Visiteurs.

PROCURE.

La question de la Procure a donné lieu à une discussion aussi longue qu'intéressante, qui aura contribué, croyons-nous, à rectifier certaines idées relatives à cet organisme si complexe et si vaste qu'on appelle la Procure Générale.

La Commission demanda tout d'abord à l'Assemblée de voter une motion de félicitations et de remerciements à nos auteurs classiques, et elle se plaît à constater que depuis quelque temps nos manuels sont mieux présentés. Elle demande aussi que soient adressés des remerciements bien mérités au personnel de la Procure Générale et à celui de toutes les Procures de l'Institut.

Toutefois elle a formulé un certain nombre de desiderata dont le T. C. Frère Procureur Général a pris bonne note, et dont il sera tenu compte dans la mesure des possibilités.

CHAPITRES PROVINCIAUX.

On a signalé au Chapitre Général que leur non-convocation constitue une grave irrégularité. C'est là une erreur. Depuis les dernières modifications apportées à la Bulle par le Saint-Siège, les Chapitres dits *provinciaux* n'existent plus. (Voir Art. XV de la Bulle, modifiée conformément au Droit Canonique et aux Rescrits accordés par le Saint-Siège, 21 mars 1923. Règles Communes. Edit. de 1923, page XXV.)

ARCHIVES.

Des notes signalent l'urgence qu'il y aurait à mettre en sûreté les Archives de l'Institut, les Reliques, Dossiers, etc., que conserve la Maison-Mère.

Ce sera fait dès qu'on le pourra, et en attendant on veille attentivement sur ces trésors.

CONSEILS DE COMMUNAUTÉ ET DE DISTRICT.

D'autres notes se plaignent que les Conseils de Communauté ne sont pas réunis ou ne fonctionnent pas régulièrement. Il en est de même pour les Conseils de District. Le T. H. Frère Supérieur recommande instamment d'utiliser ces deux importants organismes prévus par la Règle pour le bon gouvernement des Communautés et des Districts.

ETATS DIVERS, COMPTES, LIVRE D'ADMINISTRATION.

Des notes très judicieuses des Bureaux du Personnel et des Dossiers à la Maison-Mère insistent avec raison pour qu'un plus grand soin soit apporté à la confection des divers Etats : Etat du personnel, Etat *Rose* mensuel, Etat *Jaune* de fin d'année; Liste des Frères reçus aux divers examens; Billets personnels avec le nom officiel du Frère et non celui qu'il peut porter en communauté..., etc...

A propos de ces divers états, la Commission est d'avis qu'il y aurait lieu de chercher à simplifier celui des comptes trimestriels, notamment pour les maisons ordinaires.

Le Livre d'Administration devra être réédité; et, en première page, il y sera fait mention des matières qui devront y être inscrites.

DIVERS.

Quelques notes proposaient des modifications dans les divisions administratives ; d'autres se rapportaient à des mesures locales déjà prises et exécutées. Très sagement la Commission les a écartées. Ces questions, en effet, sont plutôt du ressort du Régime et le Chapitre Général ne peut que s'en remettre à lui pour leur étude et pour les décisions qu'il y aurait lieu de prendre.

D'autres notes, qui n'ont pas retenu l'attention des Capitulants, souhaiteraient que les Frères Visiteurs fussent membres de droit des Chapitres Généraux ; d'autres voudraient qu'ils fussent appelés « Provinciaux », etc...

Enfin, pour égayer sans doute les Capitulants, une note proposait de faire adopter à nos Supérieurs Généraux, le jour de leur élection, la coutume de choisir un nom nouveau, à l'instar des Papes !... Il a semblé au Chapitre qu'il était meilleur de continuer à suivre la mode ancienne.

Vœux de la Commission de l'Administration.

1° Qu'au changement de communauté on soit autorisé à emporter une robe usagée en plus de celle dont on est revêtu.

2° Que pour les vêtements de dessous, on s'en tienne à ce qui a été antérieurement décidé quant à l'usage exclusivement personnel du linge et qu'en outre il soit permis, lors du changement de communauté, d'emporter le linge de corps usagé.

3° Que la permission de porter le rabat en celluloïd soit donnée par le Régime seul.

4° Que le prix de vente de nos classiques soit établi de telle sorte qu'il en assure une large diffusion, et que la Procure prenne toutes les mesures utiles afin d'empêcher les libraires de vendre à meilleur marché qu'elle-même ses propres productions.

5° Que les Conseils de district soient partout établis, qu'ils fonctionnent réellement et régulièrement, et que leur soient soumises toutes les questions prévues par la Règle.

6° Que l'Institut n'assume pas, en dehors de la gestion des Écoles d'agriculture, l'exploitation de grandes fermes, mais seulement celles que nécessitent nos maisons de retraite ou de formation, et seulement dans la mesure de leurs propres besoins.

7° Que, pour obtenir une plus complète exactitude dans les comptes de Visite et les comptes trimestriels, soit étudié un mode simplifié de comptabilité.

8° Que la Procure Générale réédite le Registre d'Administration avec la mention en première page de tout ce qui doit y être inscrit : *a)* le coutumier de la maison; — *b)* l'inventaire du mobilier de la Communauté; — *c)* la nature et les charges des Fondations lorsqu'il en existe; — *d)* les autorisations accordées par le Régime pour achats, ventes, constructions et réparations d'immeubles, emprunts, etc.; — *e)* les recommandations écrites laissées par le Frère Visiteur en fin de visite; — *f)* le sommaire des délibérations du Conseil de Communauté.

9° Qu'une motion de félicitations et de remerciements soit adressée aux auteurs de nos ouvrages pour le labeur intense auquel ils se livrent et qu'ils mènent quelquefois de front

avec leurs obligations professionnelles. Que les mêmes remerciements soient adressés au personnel de la Procure Générale et à celui de toutes les Procures de l'Institut.

10° Qu'à la suite de la suggestion faite par le S. C. des Religieux de proroger de trois à six mois le délai de réunion du Chapitre, en cas de décès du Supérieur Général, on modifie ainsi la première partie de l'Article 18 du Chapitre XIV de la Régie du Gouvernement : *Aussitôt après le décès du Frère Supérieur, les Assistants doivent sans retard convoquer un Chapitre Général de manière que, dans l'espace de six mois au plus, on ait pu élire un successeur au Supérieur défunt.*

SÉANCES DU MARDI 20 NOVEMBRE

MATIN.

Prenant occasion d'une distribution d'images-reliques de nos saints Frères, le T. H. Frère Supérieur prie le C. Frère Procureur Général près le Saint-Siège de vouloir bien renseigner le Chapitre sur l'état des Causes qui nous sont chères. Et voici résumés les intéressants détails qui ont pu être donnés :

1° La Cause du Frère Scubilion a dû être abandonnée pour insuffisance de témoignages.

2° Les Causes du Vénérable Bénilde et des Frères Exupérien, Miguel, Mutien-Marie suivent leur cours normalement.

3° La Cause du Frère Alpert va être commencée incessamment.

4° On pousse aussi très activement la Cause de béatification des Frères Roger, Léon et Uldaric, morts pour la Foi sur les pontons de Rochefort, et celle du Frère Moniteur, guillotiné à Rennes.

Le T. H. Frère Supérieur conclut en disant qu'il faut prier et faire prier pour obtenir des miracles qui hâtent le succès final de ces Causes si chères. Et il cite en exemple nos Frères de Belgique menant avec autant d'intelligence que d'activité et de zèle la Cause du F. Mutien-Marie.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'INSTITUT.

Une Commission spéciale, nommée par le Chapitre et présidée par le T. C. Frère Procureur Général près le Saint-Siège, avait été chargée d'examiner cette situation.

Après avoir eu entre les mains les livres de comptabilité et avoir entendu les explications du T. C. Frère Arateur-Joseph, Procureur Général, elle a pu se rendre compte des charges et des ressources de l'Institut.

Elle s'est plu à constater que nos finances sont administrées avec sagesse et avec le souci constant du bien général des œuvres. Voici la conclusion du rapport qu'elle a présenté en séance publique :

« Sans entrer dans de plus amples détails, nous pouvons conclure en disant que la situation financière de l'Institut est des plus satisfaisante et que la comptabilité est tenue avec un grand soin. Aussi, la Commission demande au Chapitre de s'associer par un vote à l'hommage qu'elle est heureuse de rendre à notre Administration générale, pour la bonne gestion des biens de l'Institut.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION ÉLECTIVE.

Le T. H. Frère Supérieur rappelle en peu de mots le rôle de cette Commission, fait constater l'intégrité du pli renfermant les bulletins de vote qui élurent celle de 1923, et donne ensuite quelques indications pratiques pour l'élection des membres de la nouvelle Commission.

Elle comprend en ce moment dix-neuf membres de droit, et le Chapitre doit choisir dans son sein les vingt membres élus qui doivent s'ajouter à ces membres de droit, pour constituer la dite Commission. Tout en laissant à chacun sa liberté, le T. H. Frère Supérieur fait remarquer qu'il est désirable que les élus n'habitent pas des régions trop éloignées du Centre de l'Institut.

Les bulletins d'élections, ayant été remplis et recueillis, furent aussitôt placés sous une enveloppe, cachetée ensuite et scellée de trois cachets en cire rouge portant le sceau

de l'Institut, et autour desquels les Frères Secrétaires apposèrent leur signature.

Les bulletins de vote pour la Commission électorale de 1923 furent brûlés séance tenante.

Aussitôt après commença la deuxième lecture des vœux émis par les différentes Commissions. Ces vœux avaient déjà été adoptés en première lecture par le Chapitre, mais aux termes de la Règle du Gouvernement, ils doivent être examinés et discutés de nouveau, avant d'être arrêtés dans leur forme définitive.

SOIR.

Cette séance fut la continuation de celle du matin. Elle eut pour objet la lecture des vœux des 5^{me}, 6^{me}, 7^{me} et 8^{me} Commissions, qui furent tous adoptés après de légères modifications.

SÉANCE DU MERCREDI MATIN, 21 NOVEMBRE

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, toutes les questions étant épuisées, nous avons adressé quelques mots aux CC. FF. Capitulants, comme le veut la Règle. Tout d'abord nous les avons invités à remercier Dieu, qui a si visiblement béni les travaux du Chapitre.

Notre-Seigneur a promis que « *là où plusieurs personnes seront assemblées en son nom, il sera au milieu d'elles* ». Oh ! comme il a bien tenu sa promesse ! Il a été vraiment au milieu de nous avec sa lumière, pour éclairer nos délibérations. Il a été au milieu de nous avec sa paix, pour écarter toute contestation fâcheuse et inutile. Enfin, Il a été au milieu de nous avec sa grâce, pour féconder nos efforts et nos travaux.

Aussi, N. T. C. F., quel beau spectacle a présenté ce Chapitre de 1928, dont toutes les séances ont été comme embaumées du parfum de la plus exquise charité ! Les discussions, où chacun avait pleine liberté d'exposer ce qu'il croyait être le meilleur, se sont déroulées dans une atmo-

sphère de cordialité et de courtoisie, qui était vraiment reposante pour les âmes.

Avoir vu tous ces vénérés Capitulants venus des contrées les plus diverses, se montrer si profondément pénétrés de l'esprit et des traditions de l'Institut et ne faire qu'un cœur et qu'une âme restera l'un des plus doux et des plus réconfortants souvenirs de notre vie.

On se sent vraiment fier d'appartenir à une Congrégation qui peut grouper ainsi tant d'hommes de valeur, qu'anime un même amour, ardent et profond, pour la grande et belle famille religieuse à laquelle ils se sont donnés tout entiers.

Puis nous avons tenu à remercier tous ceux qui ont eu à prendre une part plus particulièrement active aux travaux de l'Assemblée capitulaire :

Les présidents des Commissions et leurs dévoués rapporteurs, qui ont présenté des travaux vraiment remarquables de clarté, de précision et de mesure; on peut ajouter que la plupart de ces travaux étaient d'une belle tenue littéraire, qui en a rendu l'audition fort agréable.

Les actifs secrétaires du Chapitre, dont les procès-verbaux, toujours prêts à temps, étaient si exacts et si complets, qu'on pouvait d'ordinaire les adopter sans avoir à y apporter aucune modification.

Les Scrutateurs, qui recueillaient et dépouillaient les bulletins de vote avec une célérité et une sûreté qu'on se prenait à leur envier.

Nous avons tenu aussi à remercier, au nom du Chapitre, tous nos Frères des divers services de la Maison-Mère, qui ont si bien su prévoir, préparer et organiser toutes choses, en vue de faciliter le plus possible les travaux de l'Assemblée.

En invitant les CC. FF. Capitulants à chanter avec une particulière ferveur le *Te Deum* de l'action de grâces, nous leur avons demandé de s'unir à nos Frères d'Espagne qui ont eu la grande joie de célébrer cette année les noces d'or de leur premier établissement dans la péninsule, On

peut bien dire qu'en cinquante ans, ils ont réalisé là une œuvre vraiment magnifique et qui semble appelée à un plus bel avenir encore.

Pour terminer, ainsi que le recommande la Règle du Gouvernement, nous avons exhorté nos Vénérés Capitulants « à rendre féconds, par leurs prières et leurs sacrifices, les travaux du Chapitre, et à donner l'exemple d'un empressement filial à en faire exécuter les vœux et les décisions ».

Après cette exhortation nous avons demandé à l'Assemblée si quelqu'un désirait encore prendre la parole. Alors un de nos CC. FF. Capitulants a proposé de donner plus de solennité à l'entrée du nouveau Supérieur Général à la chapelle, après la séance de son élection. Cette entrée, dit-il, serait ainsi plus en harmonie avec l'élection elle-même, qui est d'une si impressionnante grandeur. Le Chapitre ayant trouvé l'idée heureuse, a décidé qu'on ferait ainsi à l'avenir.

Pour terminer, le vénéré doyen d'âge du Chapitre, membre de toutes nos Assemblées Capitulaires depuis 1894, demande à son tour la parole, et en des termes empreints d'un profond esprit de foi, il nous prie de vouloir bien donner à nos CC. FF. Capitulants notre première bénédiction de Supérieur et de Père. Nous n'avons pas besoin de vous dire, N. T. C. F., que c'est de bien grand cœur, mais non sans une vive émotion, que nous avons peine à contenir, que nous avons exaucé cette prière et donné la bénédiction sollicitée.

Personne ne demandant plus la parole, nous avons alors déclaré clos le Chapitre de 1928.

Tous les Actes capitulaires ci-dessus rapportés ont été convenus, arrêtés et décidés à la pluralité des voix, au Chapitre Général tenu en notre Maison Saint-Joseph, à Lembecq-lez-Hal, commencé le septième et fini le vingt et unième jour du mois de novembre 1928, qui est celui de la clôture, le Frère Adrien, Supérieur Général de la

Société des Frères des Ecoles Chrétiennes, y président,, et signés tant par lui que par tous les Frères y députés.

(Suivent les signatures.)

Nous ne pouvons mieux terminer cette circulaire qui vous a rendu un compte aussi exact que possible des travaux du Chapitre Général, N. T. C. F., qu'en vous exhortant à faire vôtres les dernières recommandations adressées aux CC. FF. Capitulants.

Nous devons tous désirer que, des travaux de ce Chapitre, il résulte un grand bien pour notre famille religieuse. Comme nous aurions du regret, si les fatigues, les dérangements et les dépenses de temps et d'argent auxquels il a donné lieu, ne servaient à rien de sérieux pour les âmes et les œuvres !

Les résultats que l'on attend d'un Chapitre Général sont des résultats essentiellement surnaturels, car ce qu'il doit surtout chercher à promouvoir, c'est un accroissement de régularité et de ferveur, dans tout l'Institut.

Or ces résultats surnaturels ne peuvent être obtenus que par des moyens surnaturels; c'est pour cela que la Règle demande, avant tout, des prières et des sacrifices.

Avant le Chapitre, vous avez offert à Dieu ces prières et ces sacrifices pour demander que les électeurs fussent bien inspirés dans le choix de leurs élus et que les Capitulants des régions éloignées fissent un heureux voyage pour se rendre à la Maison-Mère.

Pendant le Chapitre, vous avez offert ces prières et ces sacrifices pour obtenir à l'Assemblée les grâces de lumière dont elle avait besoin pour que toutes ses décisions fussent marquées au coin de la sagesse.

Il reste maintenant, N. T. C. F., à offrir à Dieu des prières et des sacrifices pour demander que nous ayons tous la ferme volonté de « nous conformer aux vœux et aux directions du Chapitre avec un empressement tout filial », comme le dit la Règle.

Oh ! comme nos œuvres seraient prospères et comme

notre Congrégation, qui fait déjà tant de bien, en ferait encore davantage, si chacun de nous mettait fidèlement en pratique les instructions et les directions données par nos Assemblées Capitulaires ! Cela suffirait pour faire de nous de saints religieux et de vrais Frères des Ecoles Chrétiennes. Pussions-nous trouver dans notre amour pour Dieu et pour notre famille religieuse la générosité dont nous avons besoin pour réaliser ce bel idéal !

Le philosophe ancien disait : « *Si tu aimes ton pays, fais-lui cadeau, en ta personne, d'un bon citoyen* ». Nous pouvons dire de même : « Si nous aimons notre Institut, — et comment ne l'aimerions-nous pas, ayant tant et de si puissantes raisons de lui donner tout notre amour, — faisons-lui cadeau, en notre personne, d'un bon, d'un saint religieux ». Ce sera toujours là la grande, la belle manière de lui montrer notre amour.

Dans l'espoir que chacun de nous aura à cœur de faire à sa famille religieuse tant aimée, ce cadeau précieux entre tous, ~~pour~~ nous nous disons, avec la plus vive affection en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Nos Très Chers Frères,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

FRÈRE ADRIEN.

Liste des Membres de l'Assemblée

Ont siégé au Chapitre Général de 1928 :

1° Comme Membres de droit :

Le Très Honoré Frère ADRIEN, Supérieur Général;

Les Chers Frères CANDIDO, JUDORE, MÉDARD-CAMILLE, ANACLÉTUS, ARÈSE-CASIMIR, JUNIEN-VICTOR, ABBAN-PHILIP, MANDELLUS, Assistants en exercice;

Les Chers Frères GORDIEN-DÉSIRÉ, ATHANASE-EMILE, PEDRO LUIS, NIVARD-JOSEPH, Assistants nouvellement élus;

Les Chers Frères VIVENTIEN-AIMÉ, SÉRIDON-ISIDORE et ISMAËLIS, anciens Assistants.

Les Chers Frères ALEXIS-FRANÇOIS, Procureur Général près le Saint-Siège; ARATEUR-JOSEPH, Procureur Général, à la suite du Régime; ASCLÉPIADES-HENRI, THÉOPIANUS-LEO et VÈNÈRE-CHARLES, Visiteurs Généraux.

2° Comme Députés élus :

Districts.	Députés.
De la Maison Mère	FF. AGNEL-ISIDORE.
D'Avignon-Baléares	SAVINIEN-DONAT.
De Bayonne	LUCÈNE-ADRIEN.
De Besançon	RIBERT DE JÉSUS.
De Béziers-Figueras	SECONDIN-MICHEL SÉVÉRIEN.
De Bordeaux	CAMILLE-ANDRÉ.
De Caen	FRION-AUGUSTE.
De Cambrai	FRANÇOIS DE SALES.
De Chambéry	ULADIMIR-ABDON.
De Clermont	GÉRIC-AMBROISE.
De Grenoble	OLLEGUER-LOUIS.

Districts.	Députés.
De Lyon	FF. OSVALD-GASPARD.
Du Mans	CHARLEMAGNE-LÉON.
De Marseille	SIMON-STOC.
De Moulins	ISAIE-MICHEL.
De Nantes	DIEUDONNE-JULES CÉLIEN-MARIE.
De Paris	ANATOLE-ANTOINE, BASILE-JOSEPH ALFRED.
Du Puy	NIVARD-JOSEPH NAMPHASE-PAUL.
De Quimper	FIDENTIEN-PAUL CYPRIEN-ROBERT.
De Reims	ARNAUD-MARIE ARISTE-LÉONCE.
De Rodez	IRLIDE-BERNARD.
De Saint-Étienne	UDALRIC-BERNARD.
De Saint-Omer	ENÉE-JOSEPH.
De Toulouse	LIGUORI.
D'Irlande-Angleterre et Australie	PHILIP-BENITI LEWIS-BENEDICT.
De Belgique-Nord	IRENEUS, DIONYSIUS v. JEZUS MALCH-LOUIS.
De Belgique-Sud	MÉMOIRE-ACHILLE, MÉNANDRE-JOSEPH, MAXIMIN-LOUIS MAURICE-PAUL.
D'Allemagne	RODERICH.
D'Autriche-Tchécoslovaquie	HYACINTH-MARIA PÉTRONIUS-MARIA.
De Rome	FRANCESCO DI MARIA.
De Turin	FELICE AMEDEO-LUIGI.
De Barcelone	PEDRO-LUIS WENCESLAO-JUAN.
De Madrid	ANDRÈS-HIBERNON FILOTEO.
De Valladolid	CESAREO ROGELIO.
De Constantinople	GIRAUD-FRANÇOIS ONÉSIME-LÉONCE.

Districts.	Députés.
De Jerusalem	FF. ABSALON-BENOIT.
De Penang et Colombo	FLANNAN-PAUL.
D'Indochine	DIVY-JOSEPH.
D'Algérie	SAUVEUR-BRUNO.
D'Alexandrie	OGER-CÉCILIEN. LOUIS-MARIUS.
De Réunion-Madagascar	XISTE-PAULIN.
De Montréal	MARTIAL-PAULIN, ROMUALD-HOSEA OSWALDUS.
De Québec	NIVARD-JOSEPHUS NATALUS-HÉBERT.
De Toronto	NICHOLAS-AUSTIN.
De New-York	LEO THE GREAT CORNELIUS-MALACHY.
De Baltimore	EPAPHRAS-PIUS.
De Saint-Louis	LEOPOLD-JUNIAN.
De San-Francisco	URBAN-GREGORY.
De New-Orléans-San-Francisco	ANTEL-ARSENE.
De Panama	APOLLINAIRE-PAUL.
D'Antilles-Mexique	ALCIME-MARIE.
De Bogota	APTAT-FRANÇOIS.
De Medellin	ARMON-VINCENT.
De l'Équateur	HARTEMAN-LÉON.
De l'Argentine	JEAN-LOUIS.
Du Chili	PERPÉTUE-VICTOR.
Du Brésil	MARTYRE-BERNARD.

Composition des Commissions pour l'étude des Notes et Mémoires envoyés au Chapitre

1. — Recrutement.

FF. Asclépiades-Henri, *Président.*
Ménandre-Joseph, *Secrétaire.*
Armon-Vincent.
Camille-André.

FF. Charlemagne-Léon.
Epaphras Pius.
Liguori.
Lucène-Adrien.
Martyre-Bernard.
Wenceslao Juan.

2. — Études des Frères.

FF. Mémopiré-Achille, *Président*.
 Maximin - Louis, *Secrétaire*.
 Andrés Hibernón.
 Ariste-Léonce.

FF. Dieudonné-Jules.
 Felice.
 Leopold Julian.
 Oswald-Gaspard.
 Perpétue-Victor.
 Petronius Maria.

F. Udalric-Bernard.

3. — Écoles, Pensionnats.

FF. Anatole - Antoine, *Président*.
 Onésime - Léonce, *Secrétaire*.
 Antel-Arsène.
 Cornelius Malachy.

FF. Géric-Ambroise.
 Ireneüs.
 Namphase-Paul.
 Nivard-Josephus.
 Oger-Cécilien.
 Rogelio.

4. — Régularité.

FF. Théophanius Leo, *Président*.
 Savinien - Donat, *Secrétaire*.
 Cyprien-Robert.
 Filoteo.

FF. Malch-Louis.
 Nicholas Austin.
 Philip Beniti.
 Ribert de Jésus.
 Sévérilien.
 Urban Gregory.

5. — Administration.

FF. Arateur - Joseph, *Président*.
 Alfred, *Secrétaire*.
 Cesáreo.
 Francesco di Maria.
 Hyacinth Maria.

FF. Irlide-Bernard.
 Lewis Benedict.
 Maurice-Paul.
 Natalus-Hébert.
 Sauveur-Bruno.
 Secondin-Michel.

6. — Publications de l'Institut et divers.

FF. Alexis - François, *Président*.
 Dionysius van Jezus, *Secrétaire*.
 Absalon-Benoît.
 Arnaud-Marie.

FF. Basile-Joseph.
 Leo the Great.
 Louis-Marius.
 Oswaldus.
 Roderich.
 Simon-Stoc.

7^e. — Missions, Colonies, Voyages.

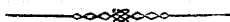
FF. Vénère - Charles, *Président*.
 Giraud - François, *Secrétaire*.
 Alcine-Marie.
 Amedeo Luigi.

FF. Apollinaire-Paul.
 Aptat-François.
 Divy-Joseph.
 Flannan Paul.
 Martial-Paulin.
 Xiste-Paulin.

8^e. — Malades, Vieillards.

FF. Agnel-Isidore, *Président*.
 Frion - Auguste, *Secrétaire*.
 Célien-Marie.
 Enée-Joseph.

FF. Harteman-Léon.
 Isaïe-Michel.
 Jean-Louis.
 Olléguer-Louis.
 Uladimir Abdon.



CHAPITRE GENERAL DE 1928.

PERSONNEL DE L'INSTITUT
DES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES:

DEPUIS SA RESTAURATION EN 1803

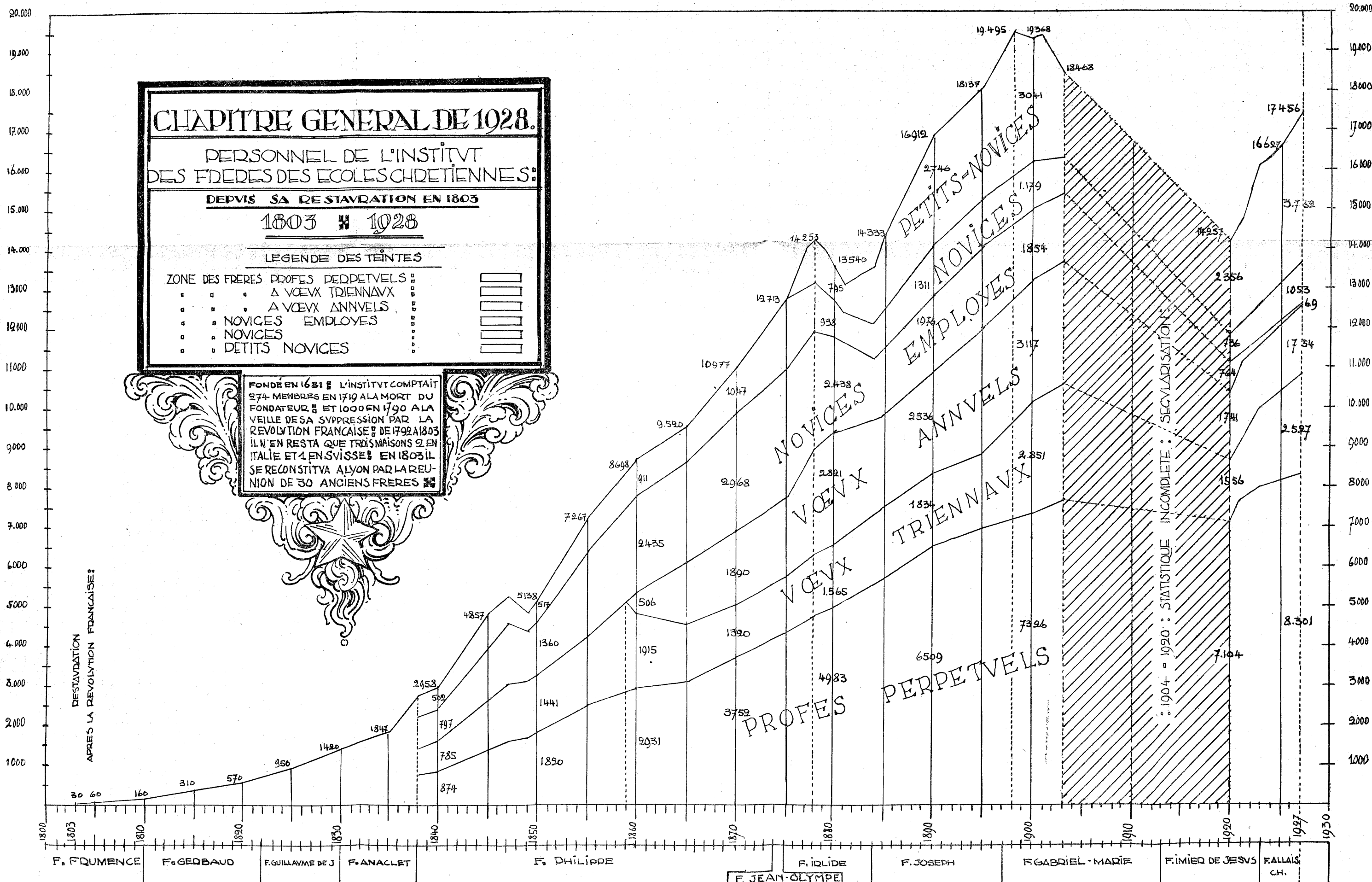
1803 **W** 1928

LEGENDE DES TEINTES

- ZONE DES FRERES PERPETUELS
- • • • • A VOEUX TRIENNAUX
- • • • • A VOEUX ANNUELS
- • • • • NOVICES EMPLOYES
- • • • • NOVICES
- • • • • PETITS NOVICES

FONDE EN 1681 L'INSTITUT COMPTAIT
274 MEMBRES EN 1719 A LA MORT DU
FONDATEUR ET 1000 EN 1790 A LA
VEILLE DE SA SUPPRESSION PAR LA
REVOLUTION FRANCAISE DE 1792 A 1803
IL N'EN RESTA QUE TROIS MAISONS EN
ITALIE ET 1 EN SVISSE EN 1803 IL
SE RECONSTITUA A LYON PAR LA REU-
NION DE 30 ANCIENS FRERES

RESTAURATION
APRES LA REVOLUTION FRANCAISE:



1904 - 1920 : STATISTIQUE INCOMPLETE : SECULARISATION

F. F. DUMENCE F. GERBAUD F. GUILLAVME DE J. F. ANACLET F. PHILIPPE F. JEAN-OLYMPE F. IDLIDE F. JOSEPH F. GABRIEL-MARIE F. IMIER DE JESVS FALLAIS CH.